




Le GEF en Afrique



L'exploitation non durable des ressources naturelles de l'Afrique par une population en plein essor est annonciatrice de problèmes. La nature tire la sonnette d'alarme, comme en témoignent les nombreuses catastrophes qui se produisent actuellement, l'aggravation des pénuries alimentaires, le manque d'eau, les maladies, les conflits, les migrations et la pauvreté, qui pourraient toutes aboutir à la déstabilisation des économies.

Rose Mwebaza

Directrice et représentante du PNUE, Bureau régional pour l'Afrique

Sommaire

Avant-propos	3
Introduction	7
Préservation de la biodiversité et des espèces sauvages	13
Dégradation des sols et sécheresse	21
Conservation et restauration des forêts : état des lieux et bénéfices multiples	29
Atténuation du changement climatique	35
Adaptation au changement climatique	45
Gestion des ressources en eau, de la source à la mer	55
Lutte contre la pollution et gestion des déchets	67
Programmation intégrée pour la transformation des systèmes	75



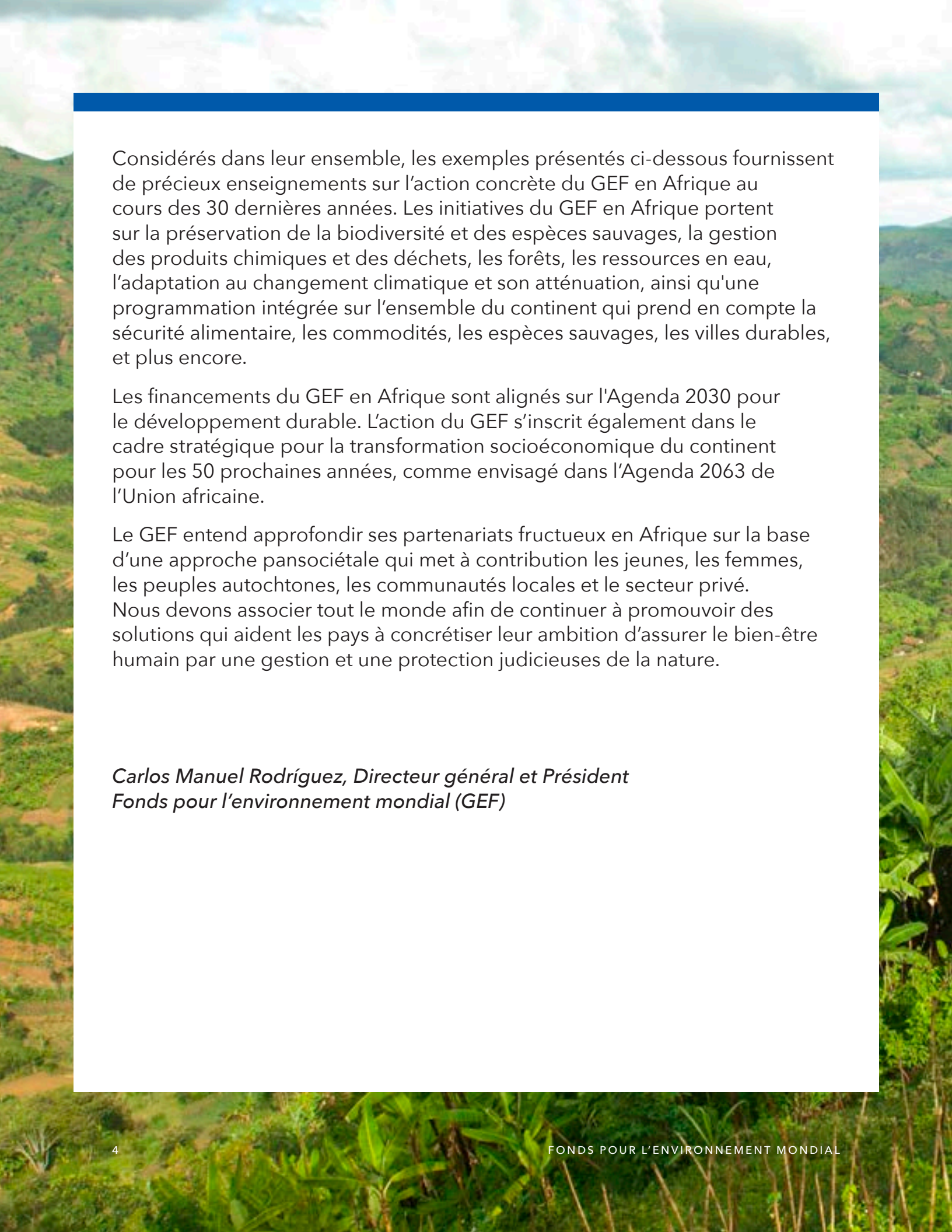
Avant-propos

Caractérisée par une grande diversité économique, géographique et écosystémique, l'Afrique est confrontée à des défis environnementaux de taille qui ont des répercussions sur l'ensemble de son territoire et sur le reste du monde. Pour relever ces défis, il faut préserver et utiliser de manière durable ces ressources environnementales et comprendre les liens subtils et complexes qui existent entre ces ressources et les aspirations des pays du continent en matière de développement.

En Afrique comme partout ailleurs dans le monde, la dégradation des sols, la sécheresse, la déforestation, la perte de la biodiversité, le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion côtière et la surexploitation des ressources en eau mettent à rude épreuve des systèmes essentiels qui sous-tendent la croissance économique et le bien-être des populations. Dans le même temps, ces systèmes – notamment en termes d'alimentation, d'agriculture, de développement urbain, d'infrastructures d'énergie et de transport, de tourisme et d'exploitation des ressources naturelles – peuvent également contribuer de manière substantielle à la dégradation de l'environnement en raison de l'inefficacité des politiques et des institutions, des contraintes financières et de capacités.

Depuis sa création en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (GEF en anglais) n'a cessé d'aider les pays africains à rechercher des approches efficaces et innovantes pour une économie respectueuse de la nature. Il a ainsi contribué à la mise en œuvre de plus de 1800 projets en Afrique, pour un financement total de 6,2 milliards de dollars. Ces investissements ont permis de mobiliser plus de 40 milliards de dollars auprès d'autres parties prenantes, notamment des gouvernements, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des opérateurs privés et des organisations de la société civile.

En tant que mécanisme financier des traités internationaux sur l'environnement, le GEF joue un rôle catalyseur dans la résolution des principaux problèmes environnementaux qui se posent en Afrique. Cette publication présente en détail le travail du GEF et montre comment les pays africains, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, s'emploient avec diligence à remplir leurs obligations au titre de ces traités.




Considérés dans leur ensemble, les exemples présentés ci-dessous fournissent de précieux enseignements sur l'action concrète du GEF en Afrique au cours des 30 dernières années. Les initiatives du GEF en Afrique portent sur la préservation de la biodiversité et des espèces sauvages, la gestion des produits chimiques et des déchets, les forêts, les ressources en eau, l'adaptation au changement climatique et son atténuation, ainsi qu'une programmation intégrée sur l'ensemble du continent qui prend en compte la sécurité alimentaire, les commodités, les espèces sauvages, les villes durables, et plus encore.

Les financements du GEF en Afrique sont alignés sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'action du GEF s'inscrit également dans le cadre stratégique pour la transformation socioéconomique du continent pour les 50 prochaines années, comme envisagé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le GEF entend approfondir ses partenariats fructueux en Afrique sur la base d'une approche pansociétale qui met à contribution les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé. Nous devons associer tout le monde afin de continuer à promouvoir des solutions qui aident les pays à concrétiser leur ambition d'assurer le bien-être humain par une gestion et une protection judicieuses de la nature.

*Carlos Manuel Rodríguez, Directeur général et Président
Fonds pour l'environnement mondial (GEF)*

A scenic view of a mountainous region with lush green hills and a small village with traditional houses in the foreground. The sky is filled with soft, white clouds. The foreground shows a field of tall, thin stalks, possibly corn, and a small building with a thatched roof. The middle ground features rolling green hills and a small cluster of buildings. The background shows distant mountain ranges under a cloudy sky.

*Depuis sa création en 1991,
le Fonds pour l'environnement
mondial n'a cessé d'aider
les pays africains à rechercher
des approches efficaces
et innovantes pour une
économie respectueuse de
la nature.*

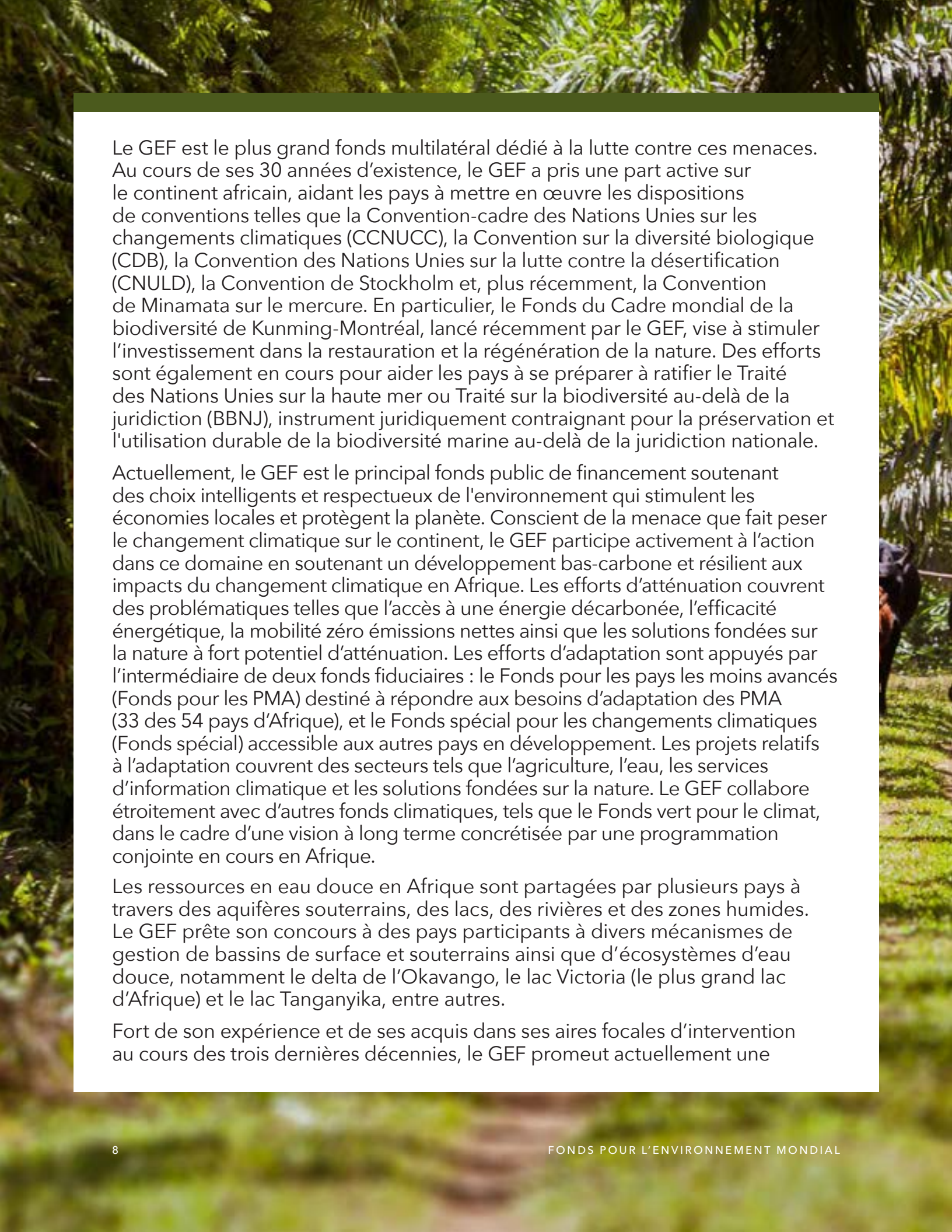


Introduction

L'Afrique abrite une part importante des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la planète – terres arables, eau, pétrole, gaz naturel, minéraux, forêts et espèces sauvages. L'Afrique compte 60 % des meilleures ressources solaires et environ 30 % des réserves minières mondiales. Le continent possède en outre 40 % des réserves d'or, jusqu'à 90 % des réserves de chrome et de platine, et les plus grandes réserves de cobalt, de diamant et d'uranium au monde. L'Afrique contient 65 % des terres arables du monde et 10 % de ses sources d'eau douce renouvelables. Enfin, elle est le siège de multiples points chauds de la biodiversité et fournit des habitats à des écosystèmes, des biomes et des espèces sauvages critiques.

Malgré la richesse de sa biodiversité et de ses ressources naturelles, le continent africain est confronté à de nombreux problèmes environnementaux qui sont exacerbés par le changement climatique. Il s'agit notamment de la dégradation des sols, de la sécheresse, de la déforestation, de la perte de biodiversité, de la surexploitation des ressources en eau, du changement climatique, de l'érosion côtière et de la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Actuellement, le GEF est le principal fonds public de financement soutenant des choix intelligents et respectueux de l'environnement qui stimulent les économies locales et protègent la planète.

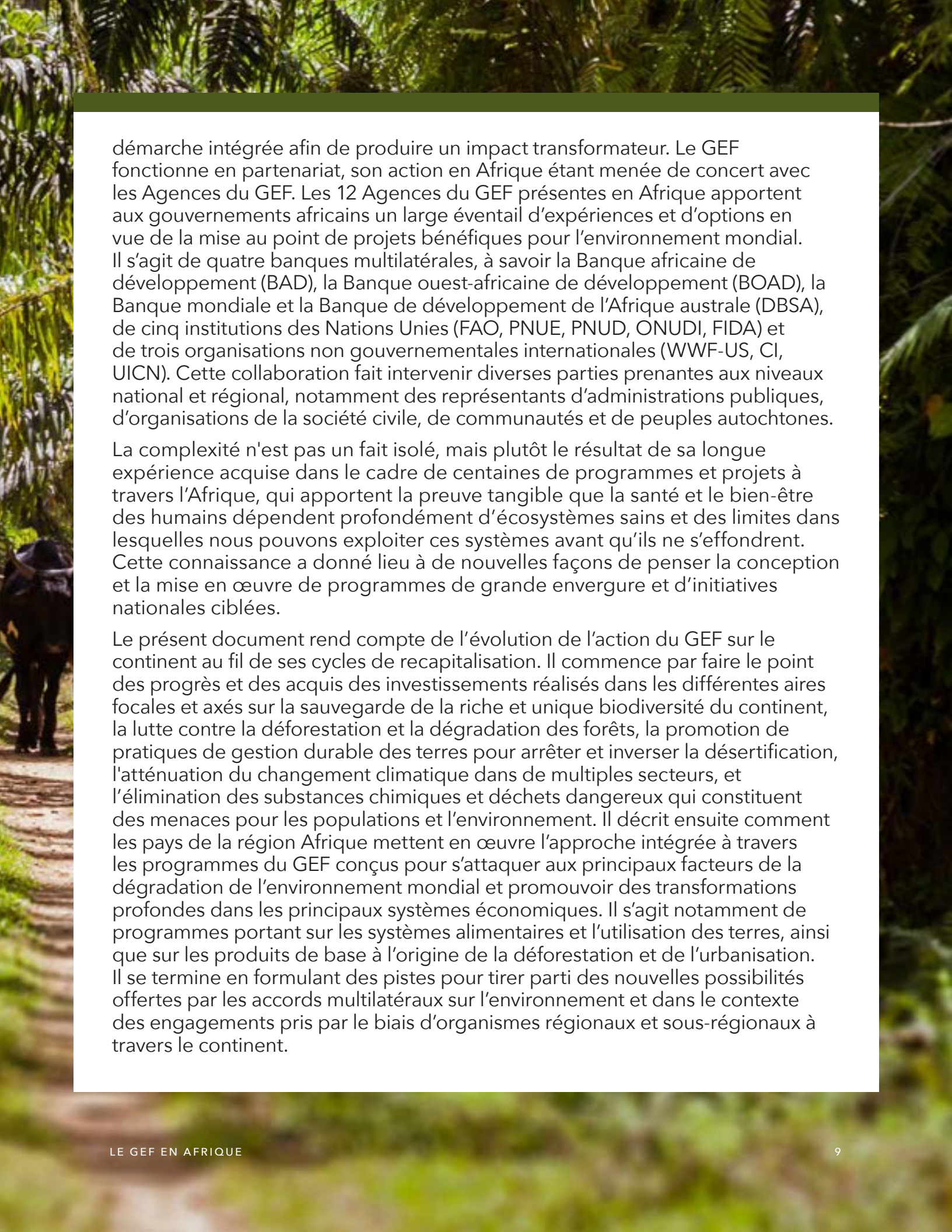


Le GEF est le plus grand fonds multilatéral dédié à la lutte contre ces menaces. Au cours de ses 30 années d'existence, le GEF a pris une part active sur le continent africain, aidant les pays à mettre en œuvre les dispositions de conventions telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention de Stockholm et, plus récemment, la Convention de Minamata sur le mercure. En particulier, le Fonds du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, lancé récemment par le GEF, vise à stimuler l'investissement dans la restauration et la régénération de la nature. Des efforts sont également en cours pour aider les pays à se préparer à ratifier le Traité des Nations Unies sur la haute mer ou Traité sur la biodiversité au-delà de la juridiction (BBNJ), instrument juridiquement contraignant pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale.

Actuellement, le GEF est le principal fonds public de financement soutenant des choix intelligents et respectueux de l'environnement qui stimulent les économies locales et protègent la planète. Conscient de la menace que fait peser le changement climatique sur le continent, le GEF participe activement à l'action dans ce domaine en soutenant un développement bas-carbone et résilient aux impacts du changement climatique en Afrique. Les efforts d'atténuation couvrent des problématiques telles que l'accès à une énergie décarbonée, l'efficacité énergétique, la mobilité zéro émissions nettes ainsi que les solutions fondées sur la nature à fort potentiel d'atténuation. Les efforts d'adaptation sont appuyés par l'intermédiaire de deux fonds fiduciaires : le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) destiné à répondre aux besoins d'adaptation des PMA (33 des 54 pays d'Afrique), et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) accessible aux autres pays en développement. Les projets relatifs à l'adaptation couvrent des secteurs tels que l'agriculture, l'eau, les services d'information climatique et les solutions fondées sur la nature. Le GEF collabore étroitement avec d'autres fonds climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat, dans le cadre d'une vision à long terme concrétisée par une programmation conjointe en cours en Afrique.

Les ressources en eau douce en Afrique sont partagées par plusieurs pays à travers des aquifères souterrains, des lacs, des rivières et des zones humides. Le GEF prête son concours à des pays participants à divers mécanismes de gestion de bassins de surface et souterrains ainsi que d'écosystèmes d'eau douce, notamment le delta de l'Okavango, le lac Victoria (le plus grand lac d'Afrique) et le lac Tanganyika, entre autres.

Fort de son expérience et de ses acquis dans ses aires focales d'intervention au cours des trois dernières décennies, le GEF promeut actuellement une



démarche intégrée afin de produire un impact transformateur. Le GEF fonctionne en partenariat, son action en Afrique étant menée de concert avec les Agences du GEF. Les 12 Agences du GEF présentes en Afrique apportent aux gouvernements africains un large éventail d'expériences et d'options en vue de la mise au point de projets bénéfiques pour l'environnement mondial. Il s'agit de quatre banques multilatérales, à savoir la Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque mondiale et la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), de cinq institutions des Nations Unies (FAO, PNUE, PNUD, ONUDI, FIDA) et de trois organisations non gouvernementales internationales (WWF-US, CI, UICN). Cette collaboration fait intervenir diverses parties prenantes aux niveaux national et régional, notamment des représentants d'administrations publiques, d'organisations de la société civile, de communautés et de peuples autochtones.

La complexité n'est pas un fait isolé, mais plutôt le résultat de sa longue expérience acquise dans le cadre de centaines de programmes et projets à travers l'Afrique, qui apportent la preuve tangible que la santé et le bien-être des humains dépendent profondément d'écosystèmes sains et des limites dans lesquelles nous pouvons exploiter ces systèmes avant qu'ils ne s'effondrent. Cette connaissance a donné lieu à de nouvelles façons de penser la conception et la mise en œuvre de programmes de grande envergure et d'initiatives nationales ciblées.

Le présent document rend compte de l'évolution de l'action du GEF sur le continent au fil de ses cycles de recapitalisation. Il commence par faire le point des progrès et des acquis des investissements réalisés dans les différentes aires focales et axés sur la sauvegarde de la riche et unique biodiversité du continent, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, la promotion de pratiques de gestion durable des terres pour arrêter et inverser la désertification, l'atténuation du changement climatique dans de multiples secteurs, et l'élimination des substances chimiques et déchets dangereux qui constituent des menaces pour les populations et l'environnement. Il décrit ensuite comment les pays de la région Afrique mettent en œuvre l'approche intégrée à travers les programmes du GEF conçus pour s'attaquer aux principaux facteurs de la dégradation de l'environnement mondial et promouvoir des transformations profondes dans les principaux systèmes économiques. Il s'agit notamment de programmes portant sur les systèmes alimentaires et l'utilisation des terres, ainsi que sur les produits de base à l'origine de la déforestation et de l'urbanisation. Il se termine en formulant des pistes pour tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les accords multilatéraux sur l'environnement et dans le contexte des engagements pris par le biais d'organismes régionaux et sous-régionaux à travers le continent.

BAAsD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CC	Changement climatique (adaptation et atténuation)
CI	Conservation Internationale
DB	Diversité biologique
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DS	Dégradation des sols
EI	Eaux internationales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
MFA	Activités plurisectorielles
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PI	Programmes intégrés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF-US	Fonds mondial pour la nature – États-Unis

Tableau 1 : Programmation du GEF par source de financement

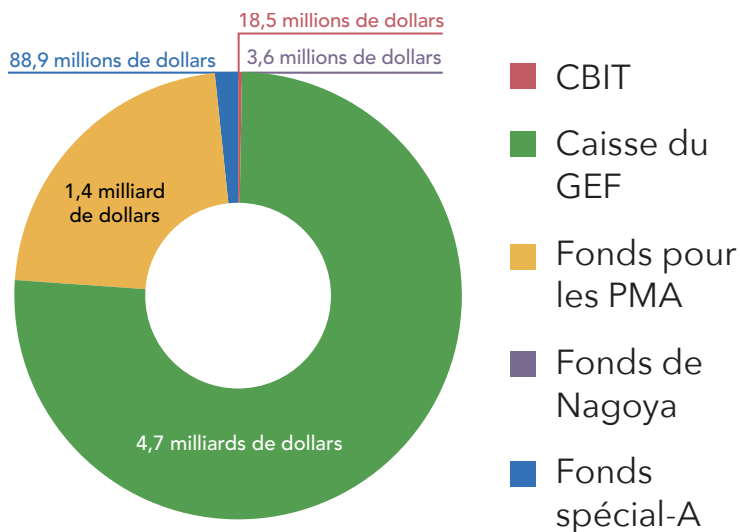
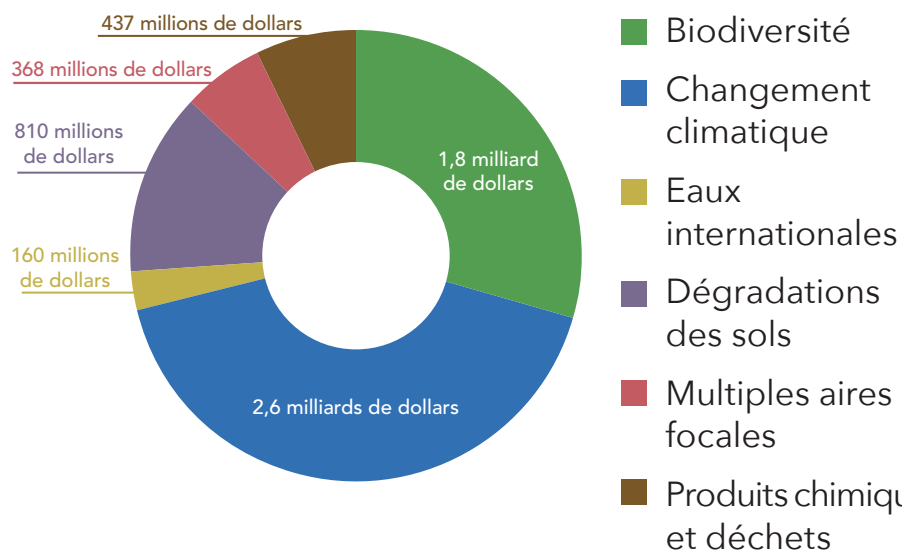


Tableau 2 : Programmation du GEF par aire focale



Financement total du GEF à date

Février 2024

Tableau 3 : Programmation du GEF par PI, PAI, programmes et projets autonomes

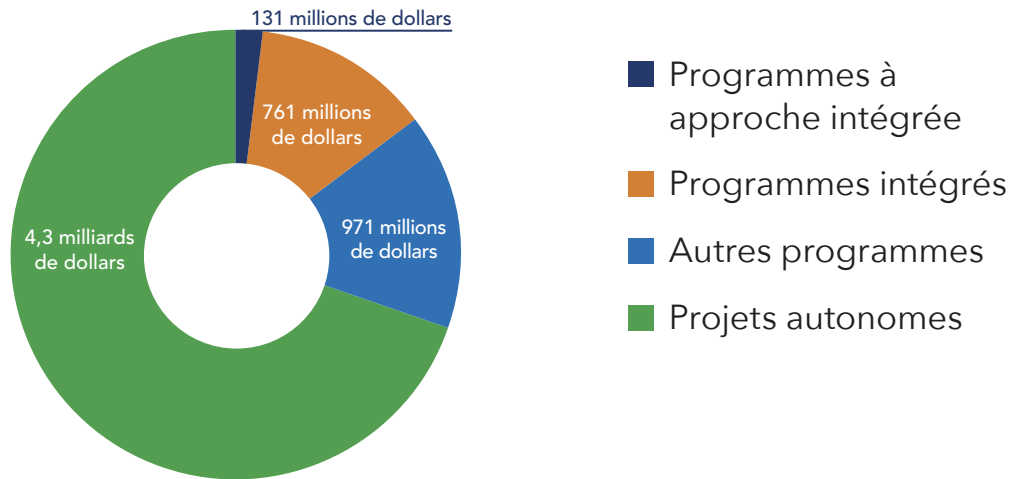
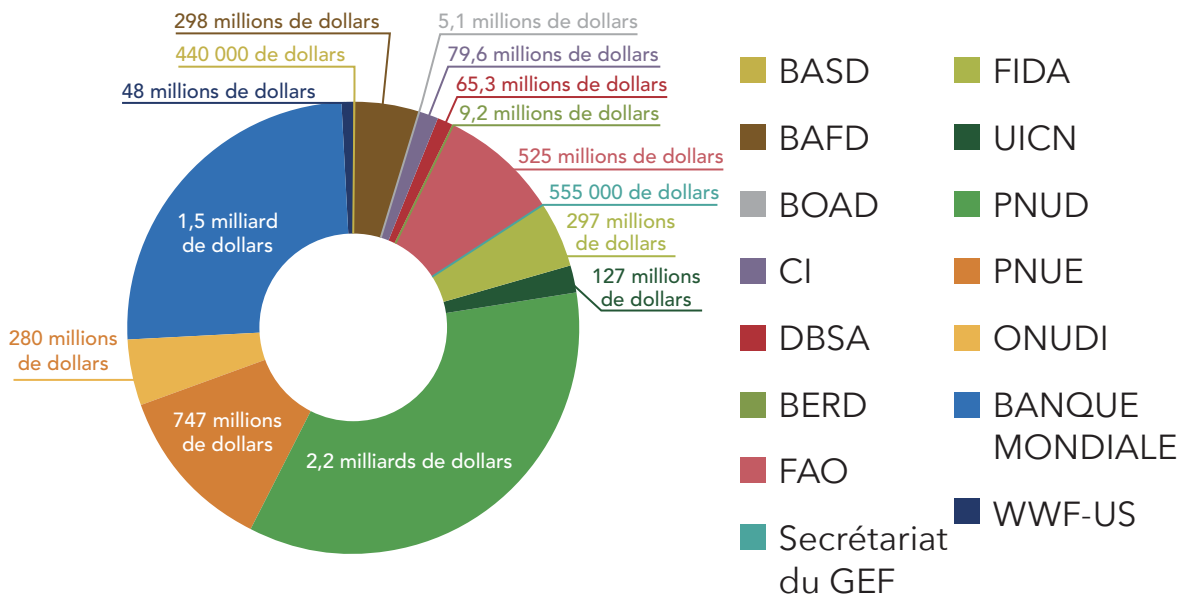


Tableau 4 : Programmation du GEF par Agence





L'un des piliers essentiels des stratégies du GEF dans le domaine de la biodiversité au cours des 30 dernières années a été l'appui à la création et à la gestion efficace de réseaux d'aires protégées, de zones tampons autour des aires protégées et de corridors biologiques.

Préservation de la biodiversité et des espèces sauvages

La longue expérience du GEF en Afrique montre qu'une expansion spectaculaire des actions de préservation de la biodiversité est non seulement possible, mais qu'elle peut s'inscrire dans le cadre d'efforts plus vastes visant à intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans les économies locales et nationales. Depuis sa création, le GEF soutient la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et s'est positionné comme l'une des principales sources de financement des efforts de préservation de la biodiversité en Afrique. Son robuste portefeuille dans le domaine de la biodiversité comprend plus de 400 projets d'une valeur de 1,8 milliard de dollars qui ont permis de mobiliser plus de 7,5 milliards de dollars de cofinancement.

Aires protégées

L'un des piliers essentiels des stratégies du GEF dans le domaine de la biodiversité au cours des 30 dernières années a été l'appui à la création et la gestion efficace de réseaux d'aires protégées, de zones tampons autour des aires protégées et de corridors/continuités biologiques. Ces stratégies contribuent à préserver la biodiversité et à générer des bénéfices directs et indirects aux communautés locales et aux peuples autochtones. Le GEF fournit une aide financière et une assistance technique aux pays éligibles en vue de la création et la gestion efficace d'aires protégées terrestres, côtières et marines, ce qui a été le cas dans 48 des 54 pays d'Afrique.

Le GEF a investi plus de 600 millions de dollars dans des projets presque exclusivement consacrés aux aires protégées, et plus de 300 millions de dollars dans des projets combinant des activités liées aux aires protégées et la prise en compte systématique de la biodiversité dans la foresterie, l'agriculture et le tourisme. Au total, plus de 500 millions de dollars, soit 40 % des fonds consacrés à la préservation de la biodiversité, ont été investis dans la création et la gestion d'aires protégées en Afrique. Ces investissements du GEF ont permis de mobiliser près de 1 milliard de dollars de cofinancement.

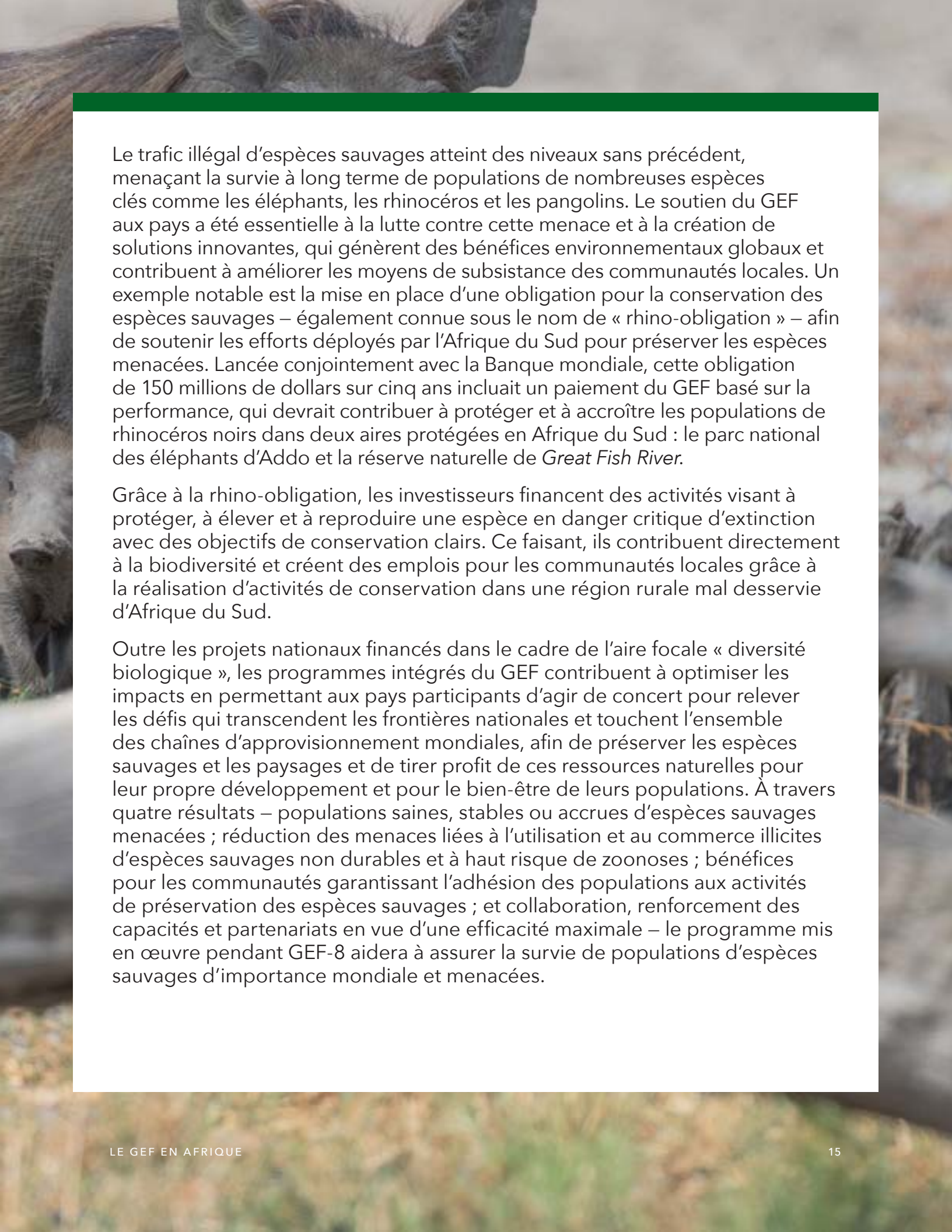
Le GEF a contribué à la création de plus de 160 aires protégées terrestres, côtières et marines couvrant plus de 9 millions d'hectares, et à la gestion efficace de plus de 540 aires protégées représentant près de 290 millions d'hectares. Parmi les aires protégées créées, 100 sont terrestres (y compris les parcs nationaux, les réserves de chasse, les aires de gestion de la faune, les sites Ramsar, les sites de conservation de la nature, les réserves de biosphère et de chasse, les réserves de faune et de forêt et les réserves spéciales) et couvrent près de 4 millions d'hectares. Le GEF a également investi dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion de plus de 480 aires protégées existantes, qui couvrent près de 280 millions d'hectares.

Le GEF a investi dans des initiatives régionales portant sur des zones de conservation transfrontalières, principalement en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Ces projets comportaient des activités d'aménagement de l'espace, de renforcement des capacités, d'application des lois et de surveillance. Au total, 41 aires protégées terrestres couvrant une superficie de 16 millions d'hectares ont bénéficié de ces projets régionaux. Le montant total des ressources allouées à ces projets par le GEF s'élève à 27 millions de dollars au titre des fonds prévus pour l'aire focale « diversité biologique », auxquels s'ajoutent 5 millions de dollars provenant d'autres aires focales (changements climatiques, dégradation des sols et gestion durable des forêts). Ces ressources du GEF ont permis de mobiliser 124 millions de dollars de cofinancement.

Espèces sauvages

Partout dans le monde, les populations sauvages de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens ont diminué en moyenne de 69 % depuis 1970 et continuent de décliner¹. Un ensemble complexe de facteurs sous-tend cinq menaces majeures à la persistance des populations mondiales d'espèces sauvages : la perte d'habitats fauniques ; l'abattage d'animaux qui causent ou sont perçus comme causant des pertes aux humains ; la consommation, l'utilisation ou le commerce légal d'espèces sauvages qui épuisent les populations plus vite qu'elles ne peuvent se régénérer ; le commerce illégal d'espèces sauvages et de leurs produits pour les marchés nationaux et internationaux ; et les maladies qui se propagent des humains ou de leur bétail à la faune.

¹ WWF (2022) Living Planet Report 2022 - Building a nature-positive society. Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. & Petersen, T. (Eds). WWF, Gland, Suisse.




Le trafic illégal d'espèces sauvages atteint des niveaux sans précédent, menaçant la survie à long terme de populations de nombreuses espèces clés comme les éléphants, les rhinocéros et les pangolins. Le soutien du GEF aux pays a été essentielle à la lutte contre cette menace et à la création de solutions innovantes, qui génèrent des bénéfices environnementaux globaux et contribuent à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales. Un exemple notable est la mise en place d'une obligation pour la conservation des espèces sauvages – également connue sous le nom de « rhino-obligation » – afin de soutenir les efforts déployés par l'Afrique du Sud pour préserver les espèces menacées. Lancée conjointement avec la Banque mondiale, cette obligation de 150 millions de dollars sur cinq ans incluait un paiement du GEF basé sur la performance, qui devrait contribuer à protéger et à accroître les populations de rhinocéros noirs dans deux aires protégées en Afrique du Sud : le parc national des éléphants d'Addo et la réserve naturelle de *Great Fish River*.

Grâce à la rhino-obligation, les investisseurs financent des activités visant à protéger, à élever et à reproduire une espèce en danger critique d'extinction avec des objectifs de conservation clairs. Ce faisant, ils contribuent directement à la biodiversité et créent des emplois pour les communautés locales grâce à la réalisation d'activités de conservation dans une région rurale mal desservie d'Afrique du Sud.

Outre les projets nationaux financés dans le cadre de l'aire focale « diversité biologique », les programmes intégrés du GEF contribuent à optimiser les impacts en permettant aux pays participants d'agir de concert pour relever les défis qui transcendent les frontières nationales et touchent l'ensemble des chaînes d'approvisionnement mondiales, afin de préserver les espèces sauvages et les paysages et de tirer profit de ces ressources naturelles pour leur propre développement et pour le bien-être de leurs populations. À travers quatre résultats – populations saines, stables ou accrues d'espèces sauvages menacées ; réduction des menaces liées à l'utilisation et au commerce illicites d'espèces sauvages non durables et à haut risque de zoonoses ; bénéfices pour les communautés garantissant l'adhésion des populations aux activités de préservation des espèces sauvages ; et collaboration, renforcement des capacités et partenariats en vue d'une efficacité maximale – le programme mis en œuvre pendant GEF-8 aidera à assurer la survie de populations d'espèces sauvages d'importance mondiale et menacées.



A photograph of a savanna landscape. In the foreground, a person's arm is visible, holding binoculars. The background shows a vast, open plain with several zebras grazing. The sky is clear and blue.

Le GEF a investi plus de 600 millions de dollars dans des projets presque exclusivement consacrés aux aires protégées, et plus de 300 millions de dollars dans des projets combinant des activités liées aux aires protégées et la prise en compte systématique de la biodiversité dans la foresterie, l'agriculture et le tourisme.

Programme mondial pour la vie sauvage

Les projets menés dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage ont pour but de préserver une panoplie d'espèces sauvages, y compris celles menacées par le commerce illégal, ainsi que leurs habitats, grâce à diverses interventions. Quelques faits saillants :

- Grâce au projet *Amélioration de la gestion et de l'application de la loi dans le domaine des aires protégées*, l'Éthiopie a réussi à réduire significativement le braconnage d'espèces sauvages importantes dans le parc national de Chebera Churchura, ce qui a favorisé le rétablissement de populations d'animaux sauvages dans le parc et ses environs. Ce projet a également soutenu la mise en place de groupes de travail régionaux sur le commerce illégal d'espèces sauvages et d'une unité nationale de lutte contre la criminalité environnementale, démontrant ainsi l'importance de concevoir des stratégies intégrées de lutte contre le braconnage qui renforcent les capacités, associent les parties concernées et remportent l'adhésion des forces de maintien de l'ordre au niveau local.
- Le projet *Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants* (Mali) vise à protéger l'éléphant du Gourma du braconnage et à améliorer les moyens de subsistance des communautés vivant le long des routes de migration des éléphants dans la Réserve de biosphère du Gourma. Le Mali a financé une brigade anti-braconnage efficace constituée de 45 agents, mobilisé 1399 écocardes supplémentaires, formé un groupe de formateurs anti-braconnage et renforcé ses capacités nationales de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

- Le projet *Renforcement de la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale au Mozambique par l'amélioration de la gestion de la biodiversité et l'accroissement des réserves communautaires autour des aires protégées* a permis de mettre en place un centre de coordination de la lutte contre le braconnage qui réunit des organismes clés et des opérateurs privés de la région afin de lutter contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Le braconnage a diminué, passant de 200 incursions par mois en 2015 à cinq en 2022, ce qui a renforcé le sentiment de sécurité à l'échelle régionale et stimulé l'activité touristique.
- Le projet *Lutte contre le braconnage et le trafic illégal d'espèces sauvages en Tanzanie grâce à une approche intégrée* a permis à la Tanzanie de mettre en place des groupes de travail et de coordination composés de représentants de services pluridisciplinaires chargés de l'application des lois pour surveiller et combattre le braconnage dans des écosystèmes clés. La Tanzanie a procédé au renforcement des capacités de ces groupes après une évaluation ciblée des besoins qui a permis de déterminer les lacunes en matière de compétences, d'effectifs et d'équipement, et les mesures nécessaires pour établir un environnement favorable. Elle a également entrepris de revoir et de mettre à jour sa stratégie nationale de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages.
- En investissant dans des pratiques agricoles climato-intelligentes et la gestion forestière communautaire dans le cadre du Projet intégré en faveur des paysages forestiers, la Zambie améliore les moyens de subsistance des communautés rurales établies à proximité des parcs nationaux de Lukusuki et de Luambe. L'approche de gestion intégrée des paysages en Zambie a non seulement des effets positifs accrus sur les populations, mais elle contribue également à la préservation de la biodiversité dans la région.

*Le GEF est un
mécanisme financier
de la CNULD et a pour
mandat d'investir
dans des bénéfices
environnementaux
globaux issus de
paysages productifs.*

Dégradation des sols et sécheresse

La dégradation des sols est un problème mondial qui touche 1,52 milliard d'hectares de terres². Chaque année, 5 à 10 millions d'hectares de sols disparaissent³. La situation est particulièrement aiguë dans les zones arides, qui recouvrent 45 % de la superficie totale de la planète et hébergent actuellement une personne sur trois dans le monde⁴. La dégradation des sols et sa forme la plus grave, la désertification, ainsi que la sécheresse, agissent sur le climat, tandis que le changement climatique contribue à la dégradation des sols, dans un véritable cercle vicieux.

Environ 45 % de la partie continentale de l'Afrique est touchée par la dégradation des sols et la désertification⁵. Le changement climatique s'ajoute à une combinaison de défis qui pèsent à travers le continent, dont le premier est la croissance démographique. Les Nations Unies prévoient que d'ici 2050, l'Afrique comptera 2,5 milliards d'habitants (contre 1,34 milliard en 2020), le Nigéria, l'Éthiopie et l'Égypte étant les pays les plus peuplés. Cette croissance alimente la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'exploitation non durable des ressources naturelles dans un contexte de fragilité naturelle des sols et de pénurie d'eau. Tous ces facteurs accentuent les tensions dans des régions où de nombreux pays sont déjà vulnérables ou en proie à des conflits.

Le GEF est un mécanisme financier de la CNULD et a pour mandat d'investir dans des bénéfices environnementaux globaux issus de paysages productifs. En décembre 2020, l'ONU a adopté une résolution sur la mise en œuvre de la CNULD dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.

2 Tableau de bord de la CNULD (2023)

3 Stavi et Lal (2015), dans IPCC (2022)

4 Global Land Outlook, 2022

5 FAO (2021)

Tous les scénarios du changement climatique prévoient que les conséquences pour l'Afrique subsaharienne seront pires que pour les autres parties du monde, en particulier dans les zones arides où il menace d'accélérer la baisse de la productivité végétale sur les terres d'agriculture et de pâturage, et d'accroître des risques connexes tels que la sécheresse, les pénuries d'eau, les pertes de rendement et la disparition d'espaces naturels⁶.

La sécheresse est un facteur important de la dégradation des sols et devrait devenir plus fréquente. L'absence de plusieurs saisons de pluies consécutives dans la Corne de l'Afrique est à l'origine de la pire sécheresse qu'ait connue cette région depuis 40 ans (l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie ayant été particulièrement touchés), ce qui a contribué à la baisse de la productivité agricole, à l'intensification de l'insécurité alimentaire et à la hausse des prix des denrées alimentaires⁷. Du fait du changement climatique, la sécheresse devrait avoir des conséquences plus graves et plus durables sur tous les secteurs de la société, à savoir agriculture, énergie, santé, transport et tourisme⁸.

Gestion durable des terres

Dans la plupart des pays en développement, et en particulier en Afrique, la gestion durable des terres (GDT) offre d'immenses perspectives pour l'environnement et pour les populations. Elle permet aux agriculteurs d'utiliser les terres d'une manière plus durable et d'accroître leur productivité sans dégrader les ressources des sols. Elle permet également d'assurer une meilleure gestion des services fournis par les agroécosystèmes dans l'ensemble des systèmes de production, de réduire la pression sur les ressources naturelles et d'améliorer durablement la productivité économique et la viabilité de l'environnement.

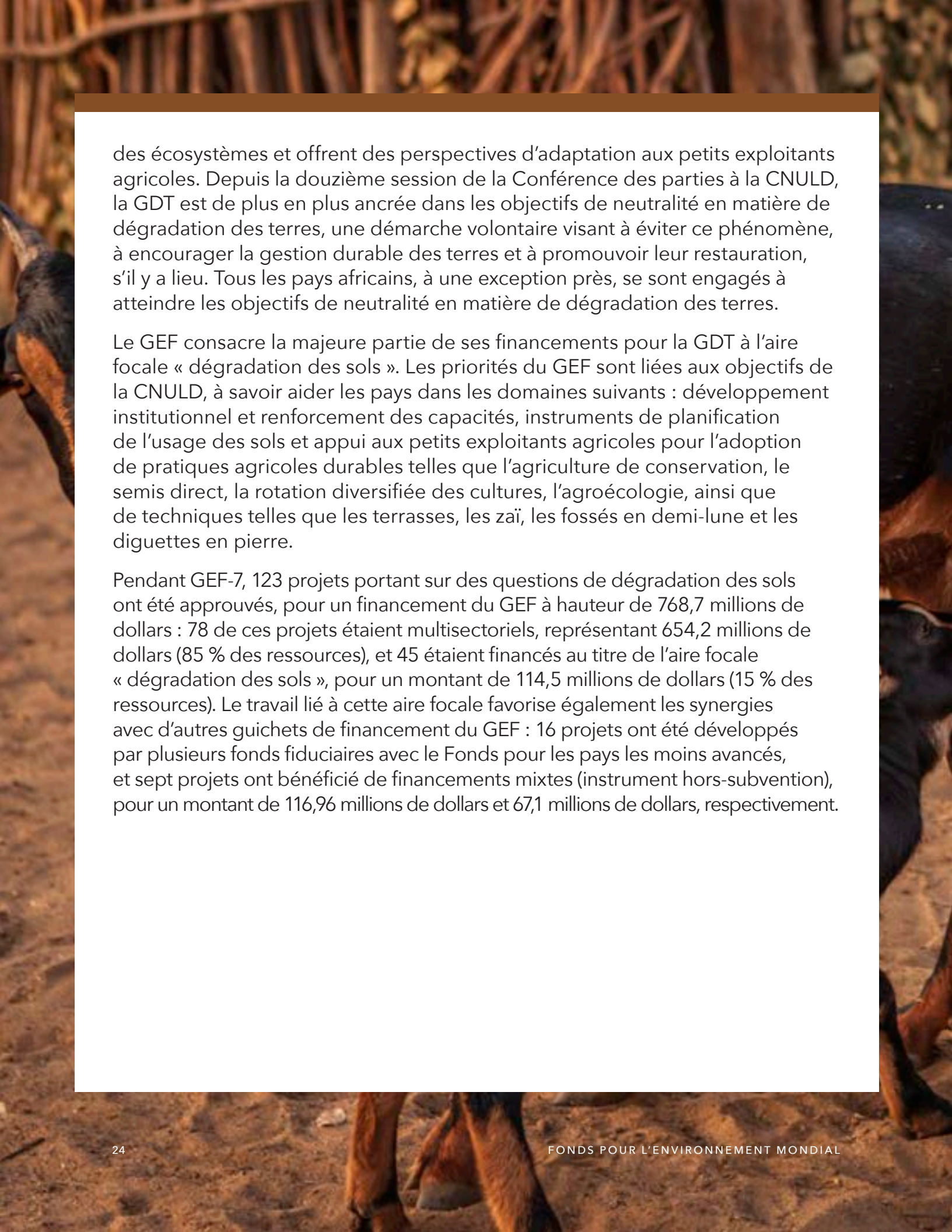
La GDT est plus efficace à grande échelle lorsqu'elle fait partie d'approches paysagères intégrées qui ont des bénéfices multiples, tels que la réduction de la dégradation des sols, le ralentissement du ruissellement des eaux et l'amélioration du couvert végétal, de la biodiversité et de la qualité des sols, notamment des niveaux de carbone. Tous ces facteurs renforcent la résilience

6 IPCC (2022)

7 WMO, (2023)

8 <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/chapter-3/>

Du fait du changement climatique, la sécheresse devrait avoir des conséquences plus graves et plus durables sur tous les secteurs de la société, à savoir l'agriculture, l'énergie, la santé, le transport et le tourisme.



des écosystèmes et offrent des perspectives d'adaptation aux petits exploitants agricoles. Depuis la douzième session de la Conférence des parties à la CNULD, la GDT est de plus en plus ancrée dans les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, une démarche volontaire visant à éviter ce phénomène, à encourager la gestion durable des terres et à promouvoir leur restauration, s'il y a lieu. Tous les pays africains, à une exception près, se sont engagés à atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

Le GEF consacre la majeure partie de ses financements pour la GDT à l'aire focale « dégradation des sols ». Les priorités du GEF sont liées aux objectifs de la CNULD, à savoir aider les pays dans les domaines suivants : développement institutionnel et renforcement des capacités, instruments de planification de l'usage des sols et appui aux petits exploitants agricoles pour l'adoption de pratiques agricoles durables telles que l'agriculture de conservation, le semis direct, la rotation diversifiée des cultures, l'agroécologie, ainsi que de techniques telles que les terrasses, les zaï, les fossés en demi-lune et les diguettes en pierre.

Pendant GEF-7, 123 projets portant sur des questions de dégradation des sols ont été approuvés, pour un financement du GEF à hauteur de 768,7 millions de dollars : 78 de ces projets étaient multisectoriels, représentant 654,2 millions de dollars (85 % des ressources), et 45 étaient financés au titre de l'aire focale « dégradation des sols », pour un montant de 114,5 millions de dollars (15 % des ressources). Le travail lié à cette aire focale favorise également les synergies avec d'autres guichets de financement du GEF : 16 projets ont été développés par plusieurs fonds fiduciaires avec le Fonds pour les pays les moins avancés, et sept projets ont bénéficié de financements mixtes (instrument hors-subvention), pour un montant de 116,96 millions de dollars et 67,1 millions de dollars, respectivement.



L'initiative de la Grande muraille verte

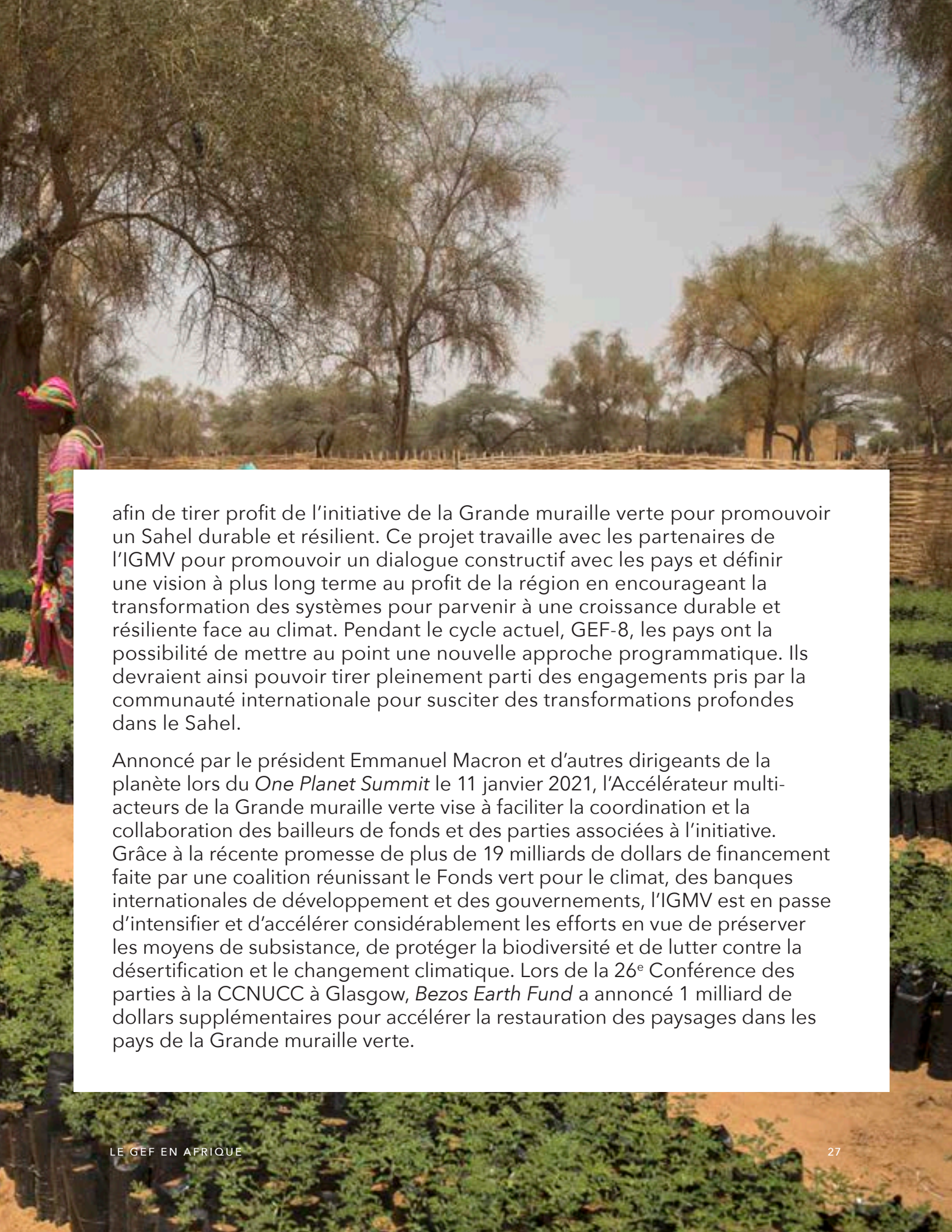
Le Sahel est plus vulnérable au changement climatique que la quasi-totalité des autres régions du monde. La hausse des températures devrait y être 1,5 fois plus élevée que la moyenne mondiale et toucher des millions de personnes de manière disproportionnée. Cette région abrite une population estimée à 135 millions de personnes, qui tirent leur subsistance de terres déjà dégradées. Les sécheresses graves et récurrentes augmentent l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique des communautés locales. Cette insécurité se reflète également dans la fragilité de la région du point de vue politique et social.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative de la Grande muraille verte (IGMV) lancée en 2007 sous l'égide de l'Union africaine. Cette initiative couvre un territoire de près de 8 000 km allant de la côte atlantique à l'océan Indien, qui comprend onze pays francophones et quatre pays anglophones. La superficie totale couverte par cette initiative est d'environ 520 millions d'hectares, soit 17 % du continent africain. Les terres susceptibles d'être restaurées dans la Grande muraille verte du Sahel sont estimées à 162 millions d'hectares. Cependant, le dernier rapport d'évaluation de l'initiative montre qu'à peine 4 à 20 % de l'objectif initial de restauration des terres avaient été atteints en 2020, et qu'il faudrait accélérer le rythme actuel des activités pour restaurer plus de 80 000 kilomètres carrés chaque année⁹.

L'IGMV a évolué au fil des expériences des pays participants, avec l'appui de divers bailleurs de fonds et partenaires. Aujourd'hui, elle se présente comme une approche intégrée de gestion et de restauration des paysages en vue de la transformation des moyens de subsistance. L'ambition est de restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées, de séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et de créer 10 millions d'emplois verts en milieu rural d'ici 2030. L'IGMV est gouvernée au niveau régional par l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte dirigée par le Sommet des Chefs d'État de 11 pays, et au niveau national par des agences nationales et des points focaux.


Le GEF soutient depuis longtemps cette initiative à travers des financements déclencheurs importants qui ont démarré depuis GEF-5 et se sont poursuivis pendant GEF-6 et GEF-7. Plus récemment, le GEF a financé un projet mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

⁹ Global Land Outlook report, 2022



afin de tirer profit de l'initiative de la Grande muraille verte pour promouvoir un Sahel durable et résilient. Ce projet travaille avec les partenaires de l'IGMV pour promouvoir un dialogue constructif avec les pays et définir une vision à plus long terme au profit de la région en encourageant la transformation des systèmes pour parvenir à une croissance durable et résiliente face au climat. Pendant le cycle actuel, GEF-8, les pays ont la possibilité de mettre au point une nouvelle approche programmatique. Ils devraient ainsi pouvoir tirer pleinement parti des engagements pris par la communauté internationale pour susciter des transformations profondes dans le Sahel.

Annoncé par le président Emmanuel Macron et d'autres dirigeants de la planète lors du *One Planet Summit* le 11 janvier 2021, l'Accélérateur multi-acteurs de la Grande muraille verte vise à faciliter la coordination et la collaboration des bailleurs de fonds et des parties associées à l'initiative. Grâce à la récente promesse de plus de 19 milliards de dollars de financement faite par une coalition réunissant le Fonds vert pour le climat, des banques internationales de développement et des gouvernements, l'IGMV est en passe d'intensifier et d'accélérer considérablement les efforts en vue de préserver les moyens de subsistance, de protéger la biodiversité et de lutter contre la désertification et le changement climatique. Lors de la 26^e Conférence des parties à la CCNUCC à Glasgow, *Bezos Earth Fund* a annoncé 1 milliard de dollars supplémentaires pour accélérer la restauration des paysages dans les pays de la Grande muraille verte.




La vision du GEF est celle de forêts préservées, gérées et restaurées, dont les bénéfices pour l'environnement mondial permettent de faire face aux crises urgentes liées au climat, à la biodiversité et à la dégradation des sols, tout en renforçant le pouvoir des peuples autochtones et des communautés locales.

Conservation et restauration des forêts : état des lieux et bénéfices multiples

Les forêts africaines renferment une riche biodiversité et procurent de la nourriture, des médicaments, des combustibles et des produits forestiers non ligneux aux communautés locales et aux populations autochtones. Elles jouent également un rôle crucial en régulant le débit des cours d'eau, en fixant le carbone et en fournissant un habitat aux espèces sauvages. Étendues sur 636 millions d'hectares (16 % de la superficie forestière mondiale), elles sont quasiment toutes (98 %) en régénération naturelle. Le bassin du Congo, deuxième plus grand biome forestier tropical au monde, qui couvre une superficie de 301 millions d'hectares répartis sur six pays, se trouve sur le continent africain.

Les forêts africaines sont également confrontées à des menaces importantes, dont les plus notables sont la déforestation et la dégradation des forêts. C'est en Afrique que l'on observe la plus forte perte nette de forêts, à savoir 3,9 millions d'hectares chaque année. Cette situation est due à divers facteurs, tels que la production agricole (à la fois de subsistance à petite échelle et à grande échelle), l'exploitation forestière industrielle, le défrichage pour le charbon de bois et le bois de chauffe, l'expansion urbaine, les grands projets d'infrastructure et l'exploitation minière. Le taux de déforestation dans le bassin du Congo a doublé au cours des 25 dernières années, jusqu'à 90 % de la forêt tropicale côtière de l'Afrique de l'Ouest ayant déjà été abattue. Non seulement la déforestation appauvrit la biodiversité, mais il a aussi des effets préjudiciables sur les moyens de subsistance des communautés rurales et sur l'ensemble des services écosystémiques fournis par les forêts.

La vision du GEF est celle de forêts préservées, gérées et restaurées, dont les bénéfices pour l'environnement mondial permettent de faire face aux crises urgentes liées au climat, à la biodiversité et à la dégradation des sols, tout en renforçant le pouvoir ou les moyens des peuples autochtones et des communautés locales. Si le GEF apporte son appui à un large éventail de forêts pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires, il convient de noter que les forêts primaires revêtent une importance particulière parce qu'elles sont irremplaçables, abritent la biodiversité la plus importante, constituent des puits de carbone terrestres cruciaux et jouent un rôle essentiel dans la restauration des écosystèmes.



L'approche intégrée du GEF a contribué à combler des fossés institutionnels et permettra de continuer à œuvrer pour les forêts dans le cadre de projets et programmes multisectoriels.

Pour concrétiser sa vision et s'attaquer aux causes de la perte et de la dégradation des forêts en Afrique, le GEF adopte une approche qui vise à maintenir l'intégrité écologique et le fonctionnement des paysages forestiers et à améliorer les moyens de subsistance des populations qui y résident en :

- Renforçant les actions de conservation sous différents régimes de protection par la création, la bonne gestion et le financement durable d'aires protégées et de territoires autochtones ainsi que par d'autres mesures efficaces de conservation par zone.
- Intensifiant la production durable et la régénération des paysages par la restauration des zones dégradées et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles le long de chaînes de valeur respectueuses de la biodiversité, d'une manière propice à l'inclusion économique et sociale et dans le cadre d'une approche de connectivité des paysages.

- Renforçant la gouvernance et les cadres propices à la promotion de la conservation, de la restauration et de l'exploitation durable des forêts d'une manière inclusive et intégrée ; à l'aménagement du territoire et la gouvernance institutionnelle et communautaire ; à la prise en compte systématique des critères de conservation et de développement durable dans les politiques et les incitations ; et à la mise en cohérence des politiques sectorielles.
- Favorisant le renforcement des capacités, la communication et la coopération régionale par des actions qui appellent à la coordination, à l'échange de connaissances, à l'innovation et à la mutualisation des interventions, tant entre les pays qu'avec d'autres initiatives régionales.

Les forêts sont au cœur de l'agenda d'intégration du GEF. Le caractère transversal de l'action dans ce domaine peut avoir de multiples bénéfices. L'approche intégrée du GEF a contribué à construire des ponts entre silos institutionnels et permettra de continuer à œuvrer pour les forêts dans le cadre de projets et programmes multisectoriels. Cette approche est essentielle et innovante en ce qu'elle permet d'appréhender différentes aires focales et axes d'intervention sous un thème commun.

S'agissant des principaux domaines thématiques et zones géographiques, le GEF encourage le recours à des approches programmatiques afin de produire les résultats les plus optimaux à grande échelle. Il met souvent l'accent sur des zones géographiques contiguës pour maintenir l'intégrité écologique de biomes forestiers entiers en concentrant les efforts et les financements, en assurant une étroite coordination des interventions régionales et transfrontalières, et en soutenant la gestion et le transfert de connaissances. Les programmes intégrés des forêts du bassin du Congo et de Guinée sont les résultats de cette démarche en Afrique. À ce jour, le GEF a financé 22 programmes régionaux en Afrique pour un montant total de plus de 400 millions de dollars.

Au total, le GEF a mis en place plus de 200 projets à l'appui de la préservation et la gestion durable des forêts à travers l'Afrique, qui ont reçu environ 1,2 milliard de dollars de ses ressources propres et 7,8 milliards de dollars de cofinancement.



Expérimentation d'approches innovantes pour la préservation des forêts et des moyens de subsistance des populations locales dans la province du Maï Ndombe (République démocratique du Congo)¹⁰

Ce projet du GEF apporte des ressources supplémentaires à la province du Maï Ndombe en vue de : réduire les émissions de carbone en mettant particulièrement l'accent sur la gestion forestière communautaire ; répondre de manière adéquate aux besoins de conservation de la biodiversité, notamment par la mise en service de la Réserve naturelle de Tumba Lediiima (RNTL) ; donner aux peuples autochtones les moyens de gérer leur propre biodiversité et leurs ressources forestières ; et renforcer le cadre relatif à la biodiversité aux niveaux national et provincial.

Financé par le Programme d'investissement forestier (FIP, 36,9 millions de dollars) et l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI, 18,21 millions de dollars), c'est le premier programme juridictionnel REDD+ de paiements basés sur des résultats à grande échelle en RDC et l'un des premiers en Afrique. Son objectif est la mise au point d'un modèle provincial de développement respectueux des forêts qui offre des solutions alternatives à la déforestation, tout en atténuant le changement climatique, en réduisant la pauvreté, en préservant les moyens de subsistance locaux, en renforçant la gouvernance des ressources naturelles et en protégeant la biodiversité. Il couvre une superficie de 12,3 millions d'hectares dans la province du Maï Ndombe, dont 9,8 millions d'hectares de forêts.

¹⁰ Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (ID du GEF, 9760), Banque mondiale, GEF : 6,21 millions de dollars

Préservation de l'intégrité écologique dans le biome forestier guinéen (Afrique de l'Ouest)

Les forêts guinéennes de l'Ouest s'étendent de la partie sud de l'Afrique de l'Ouest à la partie nord de l'Afrique centrale et couvrent environ 620 000 km² répartis dans deux sous-régions distinctes : la Haute-Guinée qui s'étend de la Guinée-Bissau vers l'est jusqu'à la Sierra Leone, au Libéria, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et à une partie du Bénin ; et la Basse-Guinée qui s'étend du sud du Nigéria au sud-ouest du Cameroun et comprend Sao Tomé-et-Principe et les îles de Guinée équatoriale. Avec une grande diversité d'espèces et un taux d'endémisme élevé, ce biome forestier fournit de précieux services écosystémiques à plus de 200 millions d'habitants de la région.

Le GEF aide depuis longtemps les pays de la forêt guinéenne d'Afrique de l'Ouest à établir des aires protégées. Cependant, l'intégrité globale du biome est mise à mal en ce moment : il est aujourd'hui l'un des plus menacés, avec seulement 15 % du couvert forestier d'origine encore intact et essentiellement limité aux zones transfrontalières de la région. Bien que les pays de la région aient investi dans la protection des zones forestières restantes, il est urgent d'adopter une approche à l'échelle du biome qui contribuera à préserver l'intégrité de l'ensemble de l'écosystème.

Le programme intégré de GEF-8 sur le biome des forêts guinéennes dans le cadre du Programme intégré pour l'Amazonie, le Congo et les zones forestières vitales répond à ce besoin, et offre aux pays une occasion unique de s'engager dans une collaboration à long terme et d'améliorer la gouvernance en vue de la préservation des forêts. Cela permettra d'entreprendre la collaboration multisectorielle nécessaire pour faire des arbitrages, développer des synergies et promouvoir une planification globale à l'échelle des paysages, ainsi que la prise de décisions concertées et des initiatives transfrontalières.

Cinq pays (Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone et Togo) vont mettre au point des projets nationaux et intensifier collectivement les actions de protection des forêts dans des paysages transfrontaliers tels que les complexes Gola-Lofa-Mano entre le Libéria et la Sierra Leone et Zياما-Wonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Libéria. Une plateforme régionale dédiée favorisera la reproduction et la transposition à grande échelle des bonnes pratiques, encouragera le transfert et le partage de connaissances entre les pays, fondera une communauté de pratiques et renforcera les bases des efforts de mise en cohérence et d'alignement des politiques entre tous les pays du biome forestier guinéen.



*Compte tenu de la mission
qui lui est confiée dans
le cadre de plusieurs
accords multilatéraux
sur l'environnement,
le GEF met en œuvre
des projets qui peuvent
générer en même temps
de multiples bénéfices
environnementaux
mondiaux et des bénéfices
sociaux et économiques.*

Atténuation du changement climatique

L'Afrique présente les plus faibles taux d'émission de gaz à effet de serre par habitant au monde, mais c'est aussi l'une des régions qui a le plus à gagner d'un monde à zéro carbone net. Les secteurs clés du développement sur le continent subissent déjà les impacts néfastes généralisés du changement climatique tels que l'érosion de la biodiversité, les pénuries d'eau, la baisse de la production alimentaire, les pertes en vies humaines et le ralentissement de la croissance économique.

Une limitation de la hausse des températures mondiale à 1,5 °C devrait réduire considérablement les dommages causés aux économies, à l'agriculture, à la santé humaine et aux écosystèmes africains. Dans le cadre de l'Accord de Paris, tous les pays prennent des mesures collectives à cette fin par le biais de contributions déterminées au niveau national, et les pays africains ont défini des plans ambitieux pour un développement résilient face au changement climatique et sobre en carbone. La mise en œuvre de ces plans, qui nécessite un soutien important, peut aider à tirer profit du potentiel des ressources de la région pour améliorer la situation de ces pays aux plans social, économique et environnemental. C'est le cas aussi bien pour les systèmes énergétiques et urbains que pour les systèmes naturels et agroalimentaires, dans un contexte où 55 à 62 % de la main-d'œuvre subsaharienne est employée dans l'agriculture et où plus des deux tiers de la population tirent directement ou indirectement leur subsistance des forêts.

Le GEF est le mécanisme le plus ancien qui fournit des financements climat prévisibles et principalement basés sur des subventions à l'Afrique. Compte tenu de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, le GEF met en œuvre des projets qui peuvent générer en même temps de multiples bénéfices environnementaux mondiaux et des bénéfices sociaux et économiques.

Une approche conjointe de la crise du climat et de la nature

Le GEF s'emploie à mettre un terme à la destruction de l'environnement et à faire en sorte que le monde soit positif pour la nature d'ici 2030, neutre en carbone et exempt de pollution d'ici 2050. Pour ce faire, il applique une démarche intégrée

de la transformation des systèmes, finançant des projets dans le cadre de son aire focale « changements climatiques » et de ses programmes intégrés. Pendant GEF-8, les pays peuvent demander des financements pour des solutions fondées sur la nature qui ont un fort potentiel d'atténuation. De plus, les ressources consacrées au changement climatique sont combinées à des financements provenant d'autres aires focales pour soutenir les programmes intégrés. Depuis GEF-6, ces programmes ont aidé des cohortes de pays africains à produire des connaissances et un impact sur le changement climatique en soutenant parallèlement des objectifs relevant d'autres domaines d'intervention tels que la biodiversité, la dégradation des sols ainsi que les produits chimiques et les déchets.

Promouvoir la transition énergétique en Afrique

Plusieurs des programmes du GEF soutenant la transition énergétique dans les systèmes urbains et énergétiques sont fortement axés sur l'Afrique, notamment:

- Le Programme intégré « Villes durables », qui accompagne les villes africaines depuis GEF-6 afin de promouvoir des approches intégrées et systémiques visant à bâtir des villes neutres en carbone, respectueuses de la nature, inclusives et résilientes face au climat.
- Le Programme intégré d'accélérateur zéro carbone net et positif pour la nature (NZNP), qui appuie des projets nationaux en Côte d'Ivoire, au Maroc, au Nigéria et en Tanzanie, vise à accélérer la mise en œuvre de trajectoires positives pour la nature et à zéro émission nette en renforçant les capacités de planification des administrations publiques et en investissant dans la nature et les nouvelles technologies.
- Le Programme mondial pour la mobilité électrique, mis en œuvre en collaboration avec des organisations internationales de premier plan et des partenaires du secteur privé, de la finance et du monde universitaire, qui a pour objectif d'aider les pays à revenu faible ou intermédiaire du monde entier à passer à la mobilité électrique.
- Le Programme mondial pour l'innovation dans les technologies propres, qui vise à apporter des changements transformateurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en s'attaquant aux insuffisances du marché et des politiques publiques qui empêchent la mise au point, le déploiement et l'adoption de solutions technologiques propres à long terme, permettant ainsi aux pays de passer rapidement à des économies plus vertes.
- Le Programme mondial pour l'hydrogène vert approuvé récemment, qui inclut cinq pays africains sur huit (Algérie, Égypte, Namibie, Nigéria et

Afrique du Sud), et qui vise à renforcer les capacités institutionnelles nationales, les cadres de politiques et l'accès au financement et à promouvoir l'adoption de l'hydrogène propre comme outil clé pour des trajectoires zéro carbone net.

- Le Programme de mini-réseaux en Afrique, qui soutient l'accès à l'énergie propre par le biais d'une assistance technique, en promouvant l'intensification des investissements commerciaux dans des mini-réseaux à faible émission de carbone en Afrique et en mettant l'accent sur les leviers de réduction des coûts et les modèles commerciaux innovants.

Des outils et technologies innovants au service de l'action climatique

Le GEF stimule l'innovation et favorise la mise en place de conditions propices en conjuguant assistance technique et investissements et en expérimentant des modèles opérationnels et des mécanismes de financement innovants, ainsi que des politiques, des réglementations, des stratégies et des dispositifs institutionnels favorables. Ces approches contribuent à susciter des transformations systémiques en créant ou en élargissant des débouchés pour les produits et services écologiques, en générant des emplois et en soutenant la croissance économique. Les énergies renouvelables ont toujours été le principal secteur où le GEF applique cette approche en Afrique. Depuis sa création en effet, 40 % de ses investissements en Afrique ont été consacrés aux énergies renouvelables, 17 % à l'agriculture, la foresterie et aux autres usages des terres (AFOLU) et 14 % à l'efficacité énergétique. Le Programme mondial pour l'innovation dans les technologies propres auquel participent six pays africains depuis sa création (Afrique du Sud, Lesotho, Maroc, Namibie, Nigéria et Sénégal) est un bon exemple de la façon dont le GEF continue de promouvoir l'innovation en Afrique.

Le GEF stimule l'innovation et favorise la mise en place de conditions propices en conjuguant assistance technique et investissements et en expérimentant des modèles opérationnels et des mécanismes de financement innovants, ainsi que des politiques, des réglementations, des stratégies et des dispositifs institutionnels favorables.

Renforcer la capacité de l'Afrique à suivre les impacts du changement climatique

Le GEF apporte un soutien fortement attendu aux pays africains pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales de suivi, d'analyse et de rapportage sur les progrès de l'action climatique. Bien que cette démarche soit directement liée à la mise en œuvre des obligations de transparence et de rapports énoncées à l'article 13 de l'Accord de Paris, les avantages de ce type d'appui vont bien au-delà des simples communications. Les premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de projets financés dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) du GEF montrent que l'amélioration de l'accès aux données climatiques et de leur gestion aide les organismes gouvernementaux à élaborer de meilleurs plans et à déterminer de manière plus éclairée les priorités sur les plans de l'économie et du développement, tant au niveau national qu'international. Les ressources CBIT profitent davantage aux pays africains qu'à ceux d'autres régions, près de 40 % des projets nationaux approuvés au titre de cette initiative se trouvant en Afrique, sur un total de 84 projets nationaux financés par le GEF jusqu'en décembre 2023. Outre la CBIT et l'aide au renforcement des capacités dans le cadre de projets, le GEF continue de fournir un appui financier aux pays pour leur permettre d'évaluer leurs besoins en matière de développement et de déploiement de technologies. Les pays africains tirent largement profit de cette possibilité : en effet, plus du tiers des projets Évaluation des Besoins Technologiques réalisés à ce jour dans le monde avec l'appui du GEF se déroulent en Afrique.

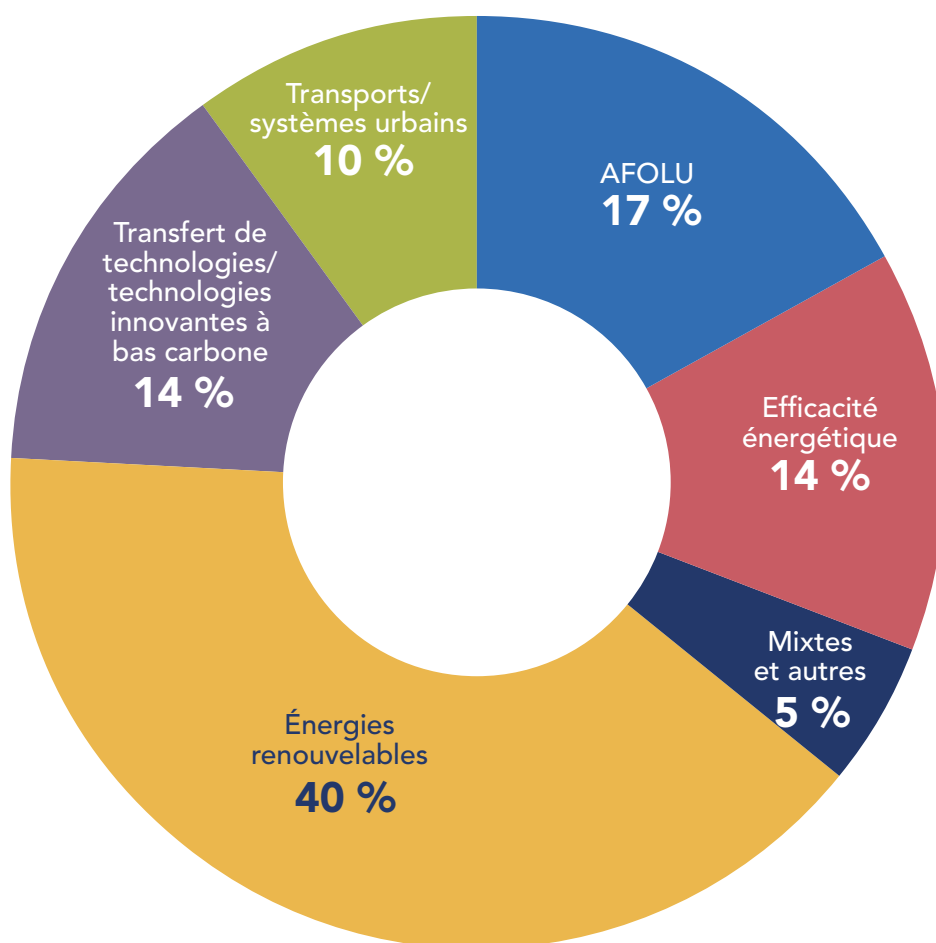
Catalyser les financements privés en faveur de l'action climatique

Les ressources du GEF jouent un rôle clé dans la mise à l'essai de nouvelles solutions innovantes, y compris les technologies, les pratiques de gestion, les politiques et stratégies d'accompagnement, et les financements mixtes qui favorisent la mobilisation du secteur privé en faveur de la technologie et de l'innovation, et plus important encore, la transposition de toutes ces actions à une plus grande échelle. Afin d'éviter que les retombées économiques de la COVID-19 n'enrayent les progrès vers un accès plus large à une énergie plus propre en Afrique, le GEF – à travers son Programme de financements mixtes – et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique de la Banque africaine de développement (BAfD) participent à une plateforme de financement, la Plateforme de relance post-COVID-19 des entreprises hors réseau (CRP), qui

fournit des prêts à des taux abordables aux entreprises vendant des solutions énergétiques à petite et moyenne échelle dans toute l'Afrique. Le GEF a également mis à contribution ses instruments financiers autres que les aides directes dans le cadre de son projet Investir dans la préparation de projets d'énergies renouvelables dans le cadre du Fonds pour l'inclusion énergétique, également géré par la BAfD, qui aide les projets de valorisation des énergies renouvelables à petite échelle à devenir finançables et à boucler leur montage financier et mobilise des financements du secteur privé par le biais du mécanisme de capitaux remboursables pour la préparation de projets.

Projets GEF d'atténuation du changement climatique mis en œuvre en Afrique, par secteur*

**Sur la base des financements du GEF*





Le programme de mini-réseaux en Afrique (AMP) du GEF

À l'échelle mondiale, 840 millions de personnes, dont plus de la moitié de la population du continent africain, n'ont pas accès à l'électricité et, par conséquent, aux revenus accrus et aux économies qui en dépendent. Des millions d'autres personnes souffrent de la mauvaise qualité et du manque de fiabilité de l'électricité raccordée au réseau, ou produite à partir de générateurs diesel coûteux et à forte intensité de carbone. En outre, l'accès à une énergie propre (ODD 7) est un catalyseur fondamental de l'ensemble plus large des ODD, car une électricité fiable est un ingrédient essentiel pour sortir les gens de la pauvreté, améliorer la santé, relever les niveaux d'éducation, réduire les inégalités entre les genres et permettre un développement économique durable.

Les technologies solaires distribuées, en particulier les mini-réseaux solaires photovoltaïques, représentent la voie la moins coûteuse vers l'électrification pour 380 millions de personnes en Afrique subsaharienne. Les mini-réseaux propres constituent une solution de remplacement viable à l'extension des réseaux conventionnels et aux systèmes solaires autonomes, offrant une alimentation électrique fiable et durable. Ils peuvent être mis en place rapidement et procurer toute une série de bénéfices socioéconomiques aux populations les plus pauvres du monde. Le Programme de mini-réseaux en Afrique financé par le GEF et mis en œuvre par le PNUD favorisera l'accès à l'énergie en mettant l'accent sur la réduction du coût et l'amélioration de la viabilité commerciale des énergies renouvelables. En plus d'un projet régional et d'une plateforme de partage de connaissances, il compte des participants venant de plus de 20 pays d'Afrique.

L'AMP met l'accent sur la réduction des coûts du matériel, des logiciels et des financements des mini-réseaux et promeut des modèles opérationnels innovants pour le déploiement de ces derniers. En appuyant les politiques et réglementations, les modèles opérationnels innovants, la participation du secteur privé et des mécanismes de financement innovants, ce programme encouragera les investissements dans les marchés de mini-réseaux à travers la région, contribuant à terme à réduire les émissions de plus de 20 millions de tonnes équivalent CO₂, ce qui profitera à plus de 700 000 personnes et aidera grandement à progresser vers la réalisation de l'ODD 7. Au-delà de ses concours directs, l'AMP encourage le recours à l'investissement privé et au financement commercial en travaillant avec les gouvernements pour créer un environnement favorable au développement de mini-réseaux, et avec les parties concernées et les partenaires pour mettre en place un écosystème propice aux promoteurs et aux financiers de mini-réseaux.

Soutenir la transition vers la mobilité électrique en Afrique

L'escalade de la demande de transport dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur mondial du transport routier. Malgré des progrès substantiels en matière de mobilité à émissions nulles, en particulier dans l'hémisphère Nord et dans certaines parties de l'hémisphère Sud, les pays à revenu intermédiaire et à faibles revenus ont du mal à accéder aux connaissances, aux outils et aux financements indispensables pour soutenir cette transition.

Le Programme mondial pour la mobilité électrique, qui bénéficie de près de 80 millions de dollars de ressources du GEF, comprend actuellement 32 projets nationaux, dont 10 en Afrique, et il est prévu d'élargir son action à l'échelle régionale. Mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, ce programme met l'accent sur des aspects tels que l'institutionnalisation, le cadre d'intervention, la préparation à entreprendre et à recevoir des financements, ainsi que la durabilité, tout en investissant dans des projets pilotes.

Mis en place pendant GEF-7, ce Programme comprend quatre groupes de travail thématiques mondiaux et quatre plateformes régionales d'appui à l'investissement, qui s'emploient activement à trouver des remèdes à tous les obstacles à la mobilité électrique et à mettre au point des projets de démonstration dans les pays participants. Hébergée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Plateforme régionale d'appui à l'investissement en Afrique soutient les dix projets nationaux par des formations, des séances d'échanges de connaissances et des activités de mise en relation entre promoteurs, institutions financières et collectivités locales.

Une nouvelle tranche de financement est mise en place pendant GEF-8 pour élargir la participation des pays, soutenir des projets intégrés de mobilité électrique à grande échelle et établir un cadre mondial afin de s'attaquer aux défis posés par les véhicules électriques d'occasion, les batteries en fin de vie et la circularité. Pendant ce cycle, le nombre de projets nationaux passe de 32 à 40, et d'autres pays d'Afrique devraient être intégrés.

Les financements combinés pendant GEF-7 et GEF-8 améliorent considérablement la capacité du marché à opérer la transition vers la mobilité électrique en Afrique, entraînant une réduction de plus de 100 millions de tonnes équivalent CO₂ d'émissions dans le monde. En outre, le programme vise la réduction des émissions issues de polluants organiques persistants (POP) et s'attaque au problème des déchets électroniques ainsi que des déchets plastiques associés à la mobilité électrique.





Adaptation au changement climatique

Le changement climatique fait peser une menace de plus en plus lourde sur tous les systèmes humains et naturels de la planète. Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), dont la plupart se trouvent en Afrique, sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, qui touchent à plusieurs égards la vie, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé. Des mesures d'adaptation s'imposent de toute urgence dans les pays en développement vulnérables afin de préserver les acquis du développement et de promouvoir une croissance résiliente.

Le manque criant de financements et de moyens d'action limite la capacité des pays en développement à faire face aux effets du changement climatique. En outre, l'absence de cohérence des politiques, la participation insuffisante du secteur privé, les obstacles à l'innovation technologique et la faible implication des communautés locales entravent la transformation que les pays doivent opérer d'urgence pour bâtir des sociétés résilientes face au changement climatique.

Le GEF soutient l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement par le biais de deux fonds fiduciaires établis en 2001 en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹. Le Fonds pour les pays les moins avancés est le seul fonds dédié à la prise en compte des besoins d'adaptation au changement climatique dans les PMA. Il aide ces pays à faire face aux priorités à court, moyen et long terme en matière de changement climatique. Le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui est accessible à tous les pays en développement, vise les questions prioritaires d'adaptation dans les PEID. Il a aussi pour but de stimuler l'innovation, le transfert de technologies et la participation du secteur privé. Comme dans le cas de sa Caisse, l'aide du GEF aux efforts d'adaptation au changement climatique repose sur une stratégie quadriennale décrite en détail dans la Stratégie d'adaptation au changement climatique pendant GEF-8 qui couvre la période 2022-2026¹².

11 GEF, 2023, <https://www.thegef.org/newsroom/publications/climate-change-adaptation>

12 GEF, 2022, GEF Programming Strategy on Adaptation to Climate Change for the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund for the GEF-8 Period of July 1, 2022 to June 30, 2026 and Operational Improvements, Council Document GEF/LDCF.SCCF.32/04/Rev.01.

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial accordent des aides financières à l'appui de projets nationaux, des allocations spéciales étant réservées aux PMA et aux PEID. Ces deux fonds sont les moteurs d'un portefeuille novateur de 487 projets et programmes d'adaptation au changement climatique d'un montant total de 2,28 milliards de dollars reçus sous forme de dons au 30 septembre 2023. Depuis leur création, ils ont alloué 1,30 milliard de dollars de dons aux pays africains : 1,27 milliard de dollars du Fonds pour les PMA et 29,24 millions de dollars du Fonds spécial.

Au cours de la période 2022-2026, chaque PMA peut accéder à au moins 20 millions de dollars du Fonds pour les PMA, et chaque PEID non-PMA peut bénéficier d'au moins 3 millions de dollars du Fonds spécial. Le Fonds pour les PMA est le principal véhicule de l'aide financière du GEF aux PMA africains – l'Afrique compte 33 PMA et trois PEID non-PMA – et peut appuyer des projets mondiaux et régionaux dans les PMA. Le Fonds spécial peut apporter son concours à des pays autres que les PMA et les PEID dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologies et de la participation du secteur privé.

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial soutiennent tous deux les investissements du GEF dans le Programme Challenge pour l'innovation en matière d'adaptation¹³. Ce programme, qui octroie des fonds d'amorçage en dehors des aides ordinaires du GEF, a démontré sa capacité unique à susciter l'innovation dans le domaine de l'adaptation en faisant directement appel à des innovateurs du monde de la technologie et du secteur privé, les institutions financières commerciales, les universités, les petites et moyennes entreprises et les compagnies d'assurance.

Axes d'intervention du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial

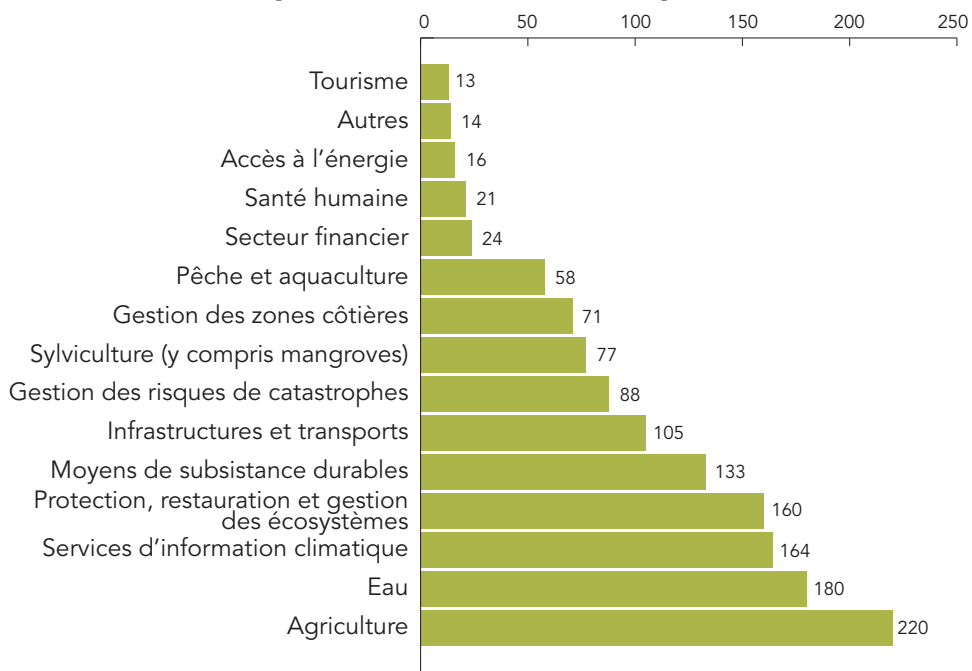
Chaque projet financé par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial est axé sur un ou plusieurs secteurs. L'agriculture, l'eau, les services d'information climatique et les solutions fondées sur la nature sont les secteurs qui ont été le plus sollicités dans le cadre des projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial depuis la création de ces derniers.

Dans le cadre de la Vision à long terme sur la complémentarité, la cohérence et la collaboration entre le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial à l'horizon 2023¹⁴, les modèles de programmation conjointe entre ces deux fonds ont été renforcés.

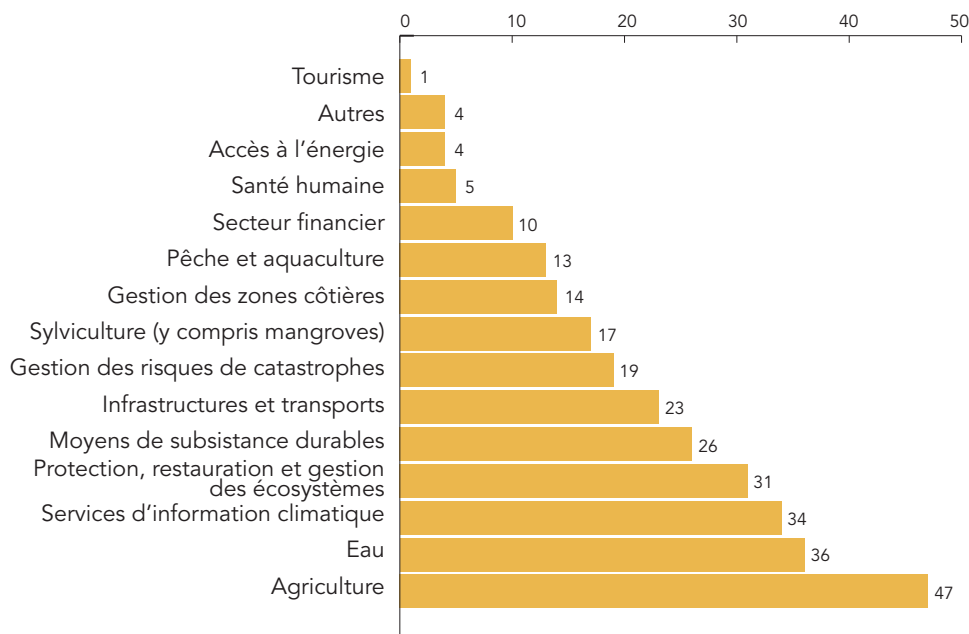
¹³ FEM, 2023, répartition sectorielle de tous les projets financés par le Fonds pour les PMA depuis sa création, au 30 septembre 2023.

¹⁴ GEF, 2023, [Long-term Vision on Complementarity, Coherence and Collaboration between the Green Climate Fund and the Global Environmental Facility 2023](#), GEF/C.64/Inf.07.

Répartition sectorielle de l'ensemble des projets financés par le Fonds pour les PMA depuis sa création, au 30 septembre 2023¹⁵



Répartition sectorielle de l'ensemble des projets financés par le Fonds spécial depuis sa création, au 30 septembre 2023¹⁶



15 Ce graphique prend en compte tous les projets dans toutes les régions, y compris l'Afrique.

16 Ce graphique prend en compte tous les projets dans toutes les régions, y compris l'Afrique.

Conformément à cette vision, un partenariat s'est formé pour étudier des mesures de programmation conjointe dans un premier groupe de cinq pays pilotes, dont deux – le Rwanda et l'Ouganda – se trouvent en Afrique. L'objectif est de rechercher des possibilités de financements mixtes, parallèles et séquentiels dans les pays, et de recenser et poursuivre conjointement des thématiques communes d'importance pour l'action climatique

Ces initiatives de programmation conjointe visent à simplifier l'accès, à réduire au minimum la duplication des financements et à favoriser des campagnes de consultation à l'initiative des pays. La première de ces initiatives, à savoir une consultation sur la programmation conjointe, s'est tenue au Rwanda fin 2022, en marge du Dialogue national du GEF organisé par l'Autorité rwandaise de gestion de l'environnement en collaboration avec les Secrétariats du GEF et du Fonds vert. À l'issue de cette consultation, le Rwanda a décidé de financer la première phase d'un vaste programme de restauration des écosystèmes dans sa province Sud, dans l'espoir que le Fonds vert et d'autres partenaires envisagent de l'aider à financer les éléments complémentaires du même programme, contribuant ainsi à ses phases ultérieures.

Effets du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

L'agriculture, la sécurité alimentaire et la santé constituent une thématique importante pendant GEF-8, qui met davantage l'accent sur le bien-être des communautés. Les programmes et projets mis en œuvre soutiennent l'adaptation dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la santé, en droite ligne du concept de transformation agroécologique, notamment par l'amélioration de la gestion des écosystèmes, des chaînes de valeur alimentaires et des moyens de subsistance.

Les interventions spécifiques comprennent l'appui à des programmes de sécurité sociale tels que l'assurance-récolte ; des espèces cultivées résistantes aux inondations et à la sécheresse qui contribuent également à répondre aux besoins nutritionnels ; l'aquaculture et la pêche climato-résilientes ; des mesures post-récolte telles que l'entreposage des céréales ou du poisson et l'accès au marché par tous les temps ; l'introduction des technologies numériques dans les exploitations agricoles ; les systèmes de surveillance des organismes nuisibles et des maladies ; le renforcement des services de vulgarisation ; et le développement des capacités des coopératives d'agriculteurs ou de pêcheurs et d'usagers de l'eau.

Effets du changement climatique sur le cycle de l'eau

Le changement climatique peut se manifester essentiellement par la modification du cycle hydrologique. Dans les sociétés humaines, l'eau est nécessaire pour l'usage des ménages, notamment la consommation et l'hygiène, ainsi que pour l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie, etc. Cependant, le changement climatique influe sur la disponibilité en eau douce, une tendance qui n'est pas près de s'arrêter. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC fait état d'éléments qui prouvent plus amplement que le cycle mondial de l'eau continuera de s'intensifier à mesure que les températures mondiales augmenteront, alors qu'on s'attend à une variabilité accrue des précipitations et des débits d'eau de surface dans la plupart des zones terrestres au fil des saisons et d'une année à l'autre. Ce rapport indique en outre qu'un climat plus chaud accentuera le caractère extrême des conditions météorologiques, des phénomènes climatiques et des saisons, entraînant des inondations et des sécheresses. Un climat plus chaud a également des répercussions sur la fragilité et les conflits liés aux ressources.

Ces mutations, ainsi que l'évolution possible du régime des précipitations dans l'espace, devraient modifier la composition de l'offre et de la demande d'eau pour l'agriculture, un secteur économique crucial pour la plupart des pays éligibles aux ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Le rendement et la productivité de l'agriculture irriguée et pluviale sont susceptibles de changer, ce qui aurait des répercussions sur les moyens d'existence et de subsistance des communautés rurales ainsi que sur la sécurité alimentaire de manière générale.

De ce fait, la qualité et la quantité de l'eau douce constituent un aspect important du programme d'adaptation du GEF dont les actions connexes s'articulent autour de projets de gestion intégrée des ressources en eau qui tiennent compte de la résilience face au changement climatique, un soutien continu devant être fourni aux initiatives visant à capter et stocker de l'eau (par exemple, par la récupération des eaux de pluie, les réservoirs) ; à économiser l'eau (par exemple, à travers l'irrigation goutte à goutte, des compteurs d'eau) ; et à permettre un accès plus facile et plus fiable à cette ressource. Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial appuieront des mesures destinées à favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau et la prise de décisions efficaces à cet égard, ainsi que le renforcement des capacités pour améliorer la modélisation des régimes hydrologiques et la planification des scénarios concernant les ressources en eau.

A woman wearing a patterned headscarf and a green shirt is working in a field of tall green plants. She is leaning forward, holding a plant stem. The background is a clear blue sky.

*Depuis la création
du GEF, les solutions
fondées sur la nature
sont la pierre angulaire
du portefeuille de
projets d'adaptation
au changement
climatique.*

Ces deux fonds continueront également à soutenir les actions visant à réduire la vulnérabilité à l'égard des sécheresses et des inondations qui sont induites ou exacerbées par le changement climatique.

Solutions fondées sur la nature

Depuis la création du GEF, les solutions fondées sur la nature sont la pierre angulaire de son portefeuille de projets d'adaptation au changement climatique. Ces solutions peuvent contribuer grandement à l'adaptation au changement climatique et offrent une panoplie de bénéfices supplémentaires qui favorisent la résilience des populations et des écosystèmes, la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. En conséquence, pendant la période couverte par GEF-8, l'accent est davantage mis sur les solutions fondées sur la nature en tant que moyen d'adaptation, notamment face à l'érosion des zones côtières.

Le portefeuille du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial s'appuie sur les nouvelles données scientifiques disponibles et les enseignements tirés d'expériences récentes concernant les solutions fondées sur la nature en matière d'adaptation. Ces preuves scientifiques renforcent également les arguments économiques en faveur de ces solutions et peuvent aider le portefeuille du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial à provoquer des mutations profondes. L'accent mis sur les solutions fondées sur la nature dans le cadre des projets du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial vient compléter les orientations de programmation de la Caisse du GEF pendant GEF-8, qui s'appuient sur le même thème pour promouvoir une planète saine et des populations résilientes. Il existe des possibilités de programmation parallèle avec la Caisse du GEF en vue d'intégrer davantage la problématique de l'adaptation dans les efforts visant à soutenir des objectifs de neutralité carbone et d'impact positif sur la nature, à valoriser et monétiser les solutions fondées sur la nature et à répondre aux priorités socioéconomiques des PMA et des PEID.



Fonds pour les PMA

Mécanisme africain d'assurance contre les risques climatiques — Atténuation des risques liés à l'adaptation au changement climatique en Afrique

(Agence : BAfD)

Ce projet met en place le Mécanisme d'assurance contre les risques climatiques en Afrique (ACRIF) dans le but de promouvoir l'assurance contre les risques climatiques, en tant qu'instrument viable, pour améliorer la gestion des risques climatiques, renforcer l'adaptation au changement climatique et lutter contre la fragilité sur le continent africain, en mettant l'accent sur les Comores, Djibouti, la Somalie et le Soudan. Pour ce faire, une garantie de financement des risques climatiques est instituée afin de permettre aux PMA africains de participer au *pool* régional de transfert du risque souverain de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) établie par l'Union africaine. Ce mécanisme de garantie de financement s'accompagne d'une meilleure connaissance et compréhension des risques climatiques, de l'utilisation des données climatiques et de la conception de produits d'assurance liés au climat par les institutions publiques et les compagnies d'assurance locales.

Ce projet s'appuie sur le Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRiFi). Ses aspects innovants comprennent la promotion d'instruments fondés sur le marché pour fournir des solutions de financement et d'assurance contre les risques de catastrophes climatiques, ainsi que la mise à profit des expériences réussies en Amérique latine pour mutualiser les risques à l'échelle régionale. Mis en œuvre par la BAfD et financé par le Fonds pour les PMA à hauteur de 10 millions de dollars, ce projet devrait bénéficier à 2,6 millions de personnes (dont 50 % de femmes) et permettre de mobiliser plus de 22,5 millions de dollars de cofinancement.

Fonds spécial pour les changements climatiques

Accélération du déploiement de solutions de résilience climatique fondées sur la technologie financière grâce au Fonds catalyseur

(Agence du FEM : ONUDI)

Ce projet accélère le déploiement de solutions de résilience climatique reposant sur les technologies financières en Afrique du Sud, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et au Rwanda. En collaboration avec plus de 50 organisations participantes, BFA Global lancera un écosystème d'innovation par le biais du Fonds catalyseur, à l'intersection de la finance moderne et de l'action climatique, qui est axé sur les communautés vulnérables des marchés émergents.

Le projet permet aux entreprises en démarrage d'affiner leurs produits et de les développer à grande échelle, en s'appuyant sur une approche d'apprentissage par la pratique mise au point par le Fonds catalyseur. Cet objectif est atteint grâce à une série d'activités telles que la réalisation d'une analyse riche en données des start-up de technologie financière qui améliorent la résilience climatique ; l'accélération de start-up ; l'élaboration de mémoires sur l'investissement ; la constitution de viviers de talents ; et le partage de connaissances et d'idées.

Un aspect innovant de ce projet est qu'il fera connaître l'adaptation et la résilience au changement climatique comme une opportunité pour l'écosystème des fintechs en accélérant les solutions qui permettent aux communautés vulnérables au climat de parvenir à la croissance économique. Mis en œuvre par l'ONUDI à l'aide d'un financement du Fonds spécial et du Fonds pour les PMA d'un montant de 1 million de dollars, ce projet devrait mobiliser 11 millions de dollars de cofinancements de sources diverses et toucher directement plus de 12 000 personnes, dont 50 % de femmes.

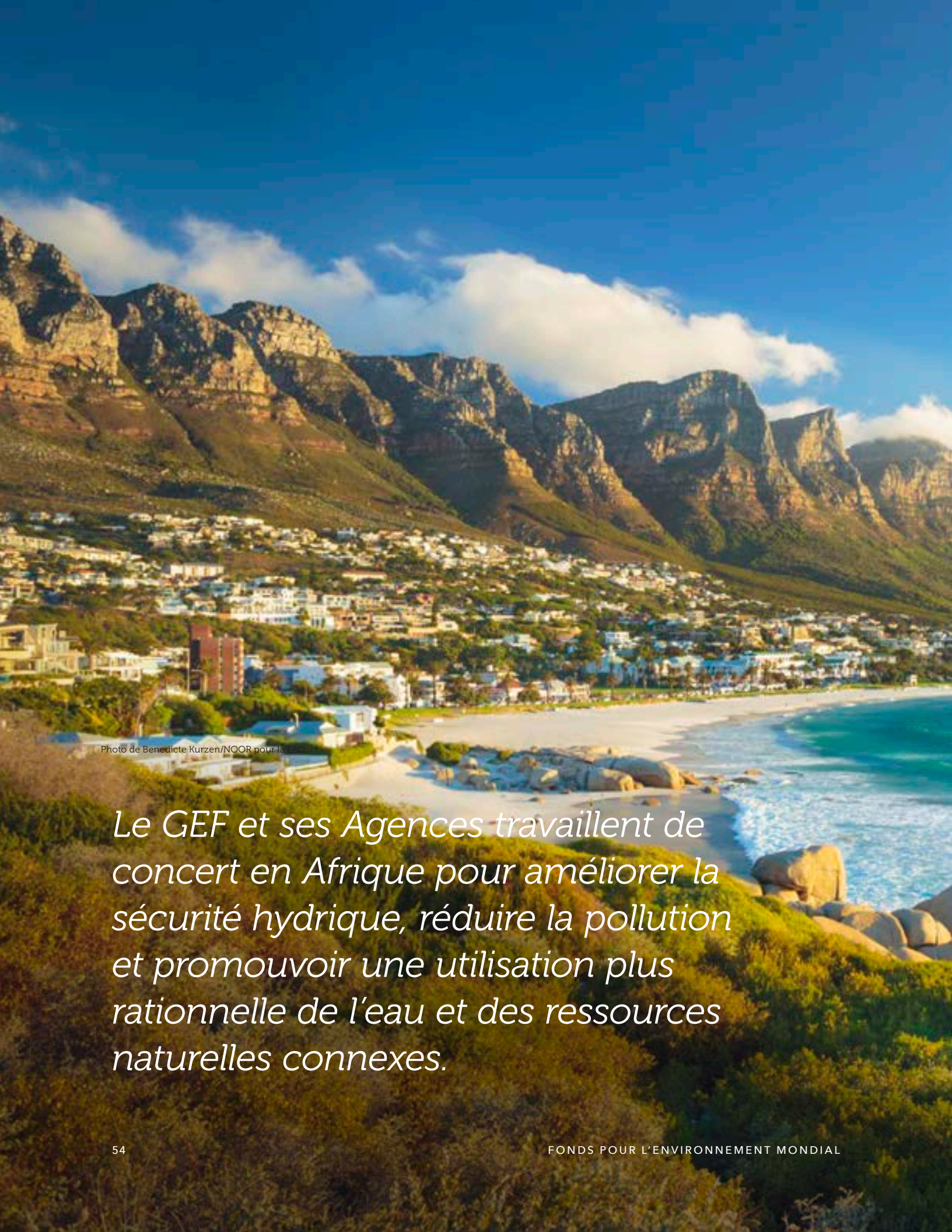


Photo de Benedicte Kurzen/NOOR pour la

Le GEF et ses Agences travaillent de concert en Afrique pour améliorer la sécurité hydrique, réduire la pollution et promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau et des ressources naturelles connexes.

Gestion des ressources en eau, de la source à la mer

Les eaux transfrontalières en Afrique, notamment de grands fleuves comme le Nil, le Sénégal, le Niger ou l'Okavango-Cubango, soutiennent bon nombre des ressources environnementales uniques du continent qui sont reconnues comme tel à l'échelle mondiale, notamment le delta de l'Okavango, le Sudd – la plus vaste étendue marécageuse d'Afrique –, le lac Victoria, le lac Tanganyika et les autres Grands Lacs africains. Ces ressources en eau pourraient également jouer un rôle plus important pour le développement, les moyens de subsistance et la santé humaine et environnementale en Afrique que partout ailleurs, étant donné que 85 % de l'eau qui y est utilisée est destinée à l'agriculture, laquelle emploie également la majorité de sa population.

Cependant, les rendements et les revenus agricoles restent faibles en Afrique en raison de divers facteurs. Les précipitations varient considérablement selon les saisons, les années et les régions, en particulier dans les pays situés à des latitudes plus basses. Le changement climatique accroît davantage cette variabilité et contribue à la faiblesse du ruissellement, ce qui réduit davantage la disponibilité de l'eau pour l'agriculture et d'autres usages. Les capacités de stockage limitées expliquent la faible résilience aux phénomènes climatiques extrêmes ainsi qu'à l'insécurité généralisée en matière d'eau, d'énergie et de nourriture. Dans le même temps, la grande majorité des ressources en eau de l'Afrique – eaux de surface et aquifères – chevauchent des frontières, ce qui rend indispensable la coopération entre les pays en vue d'assurer la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique et de préserver le patrimoine environnemental. La variabilité et l'évolution croissantes du climat accentuent le stress hydrique et la nécessité de la coopération au-delà des secteurs et des frontières.

Le GEF travaille depuis des décennies à l'amélioration de la gestion coopérative des écosystèmes aquatiques partagés. Avec ses Agences, il collabore en Afrique pour améliorer la sécurité hydrique, réduire la pollution et promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau et des ressources naturelles connexes.

Compte tenu de la durée des concertations et des démarches nécessaires entre pays souverains pour parvenir à un accord sur le cadre juridique et institutionnel d'une coopération, l'appui du GEF aux pays, dans la plupart des cas, suit une approche structurée mise en œuvre dans le cadre de projets consécutifs. Les projets initiaux jettent les bases des progrès à accomplir en favorisant les échanges et le dialogue en vue d'instaurer la confiance, de réunir des informations de façon concertée et de parvenir à une vision unifiée des atouts, des possibilités et des défis du bassin concerné. Dans le cadre de ces projets, il est aussi souvent nécessaire de niveler les capacités dans les pays afin qu'ils puissent participer efficacement aux négociations, de sensibiliser les pays aux besoins et aux limites de leurs homologues et d'établir des relations pouvant aider à trouver une voie commune.

Coopération intersectorielle et transfrontalière dans le domaine de l'eau

L'Afrique compte le plus grand nombre de bassins partagés par trois pays ou plus. En effet, la plupart des pays ont au moins un fleuve ou un lac en commun avec un pays voisin. De même, bon nombre des principaux aquifères africains s'étendent sur plusieurs pays. Compte tenu du rôle central de l'eau dans le développement – y compris pour la sécurité énergétique, alimentaire et environnementale –, il est nécessaire d'établir des partenariats et des cadres de coopération intersectoriels et interétatiques afin de réaliser les objectifs de développement, tout en s'attaquant à la triple menace mondiale que posent le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la pollution. Cela dit, les systèmes de gouvernance et les cadres institutionnels de l'eau sont souvent inefficaces, et la coopération entre pays sur les ressources en eau essentielles est complexe et nécessite du temps et un accompagnement. Si ces processus de coopération ne prennent pas corps, des initiatives unilatérales peuvent générer des tensions et constituer des occasions manquées d'adopter une approche coopérative qui pourrait être plus profitable à tous.

Bien qu'il n'existe pas un modèle type de coopération au niveau d'un bassin, une telle démarche fait souvent appel à des processus participatifs nationaux et régionaux pour aboutir à une analyse diagnostique transfrontalière ou à un rapport sur l'état du bassin, quel que soit le format approprié à la situation, sur la base des informations disponibles. Cette démarche alimente une vision de la coopération qui, dans la plupart des cas, « va bien au-delà du fleuve » pour promouvoir l'intégration régionale, la coopération et les bénéfices à travers les secteurs et les frontières.

S'inspirant de cette vision, les pays s'emploient généralement à mettre au point des actions communes pour relever les défis par le biais d'interventions douces – gouvernance, politiques publiques ou collecte et échange d'informations – ou d'investissements en vue de satisfaire les besoins et d'opérer des arbitrages dans le secteur de l'eau, ainsi que par des solutions fondées sur la nature et les infrastructures. Ces « plans d'action stratégiques » deviennent pour les pays des engagements à mener des actions concertées et, dans la plupart des cas, exigent de ceux-ci qu'ils renforcent les cadres juridiques et institutionnels en place pour la coopération régionale ou qu'ils en établissent de nouveaux, comme de nouvelles organisations régionales axées sur des fleuves, des lacs ou des eaux souterraines.

L'une des dernières organisations de gestion de bassins versants établie avec l'appui du GEF est la Commission de gestion des cours d'eau de Buzi, Pungwe et Save (BUPUSACOM), qui a vu le jour grâce à un projet mis en œuvre par l'UICN à la mi-2023 et qui constitue la première commission des trois bassins de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cette commission a notamment pour mission de planifier, d'aménager et de gérer les ressources en eau des bassins versants de Buzi, Pungwe et Save que se partagent le Mozambique et le Zimbabwe.

Face à l'augmentation de la demande d'eau et aux menaces à la qualité de l'eau posées par la croissance démographique, l'agriculture et les industries, il est de plus en plus établi que l'eau doit être gérée non seulement de manière intersectorielle, mais aussi depuis sa source dans les hautes terres jusqu'au littoral du pays. Les approches systémiques intégrées qui relient la gouvernance et la gestion des sources de pollution d'origine hydrique et terrestre de la « source à la mer » sont essentielles pour maintenir les débits et les conditions nécessaires à la protection des fonctions des deltas et des écosystèmes côtiers et à la réduction de la pollution marine d'origine tellurique. Pendant GEF-8, le GEF soutiendra un programme intégré pour des océans propres et sains qui sera axé sur les sources terrestres de pollution des zones côtières, en mettant l'accent sur la pollution par les nutriments et la réduction des zones mortes ou hypoxiques.

La nature pour l'eau et l'eau pour la nature

Une autre demande formulée de plus en plus par les pays et les organismes de gestion de bassins versants concerne le renforcement de la coopération entre ces organismes et les zones de conservation transfrontalières qui se chevauchent géographiquement. On pourrait ainsi améliorer les synergies entre les approches et les plans de gestion et leurs effets. Comme exemple récent,

on peut citer l'aide fournie par le GEF à l'une des plus jeunes organisations de gestion de bassins versants d'Afrique australe, la Commission des bassins d'Incomati et de Maputo, établie par Eswatini, le Mozambique et l'Afrique du Sud. On peut également citer la coopération entre le GEF et la Zone de conservation transfrontalière de Lubombo, qui couvre les mêmes pays, ainsi qu'avec les intervenants des secteurs côtier et maritime de la région de l'océan Indien occidental. Le GEF et d'autres partenaires soutiennent également la Commission du bassin de l'Okavango-Cubango (OKACOM), à laquelle participent l'Angola, le Botswana et la Namibie, et qui est à l'origine de l'idée d'un espace de développement acceptable et de l'évaluation des plans d'investissement futurs via un cadre de planification à long terme, à savoir le Cadre d'aménagement et de gestion du bassin. OKACOM et ses pays membres sont également en voie de rendre opérationnel le Fonds pour le bassin du fleuve Cubango-Okavango, qui constituera un mécanisme d'amortissement et de dotation destiné à améliorer les moyens de subsistance, à renforcer la résilience des écosystèmes et à procurer des bénéfices équitables aux États riverains de l'Angola, du Botswana et de la Namibie. L'intégrité de ce réseau hydrographique et de beaucoup d'autres dépend de l'intégrité des bassins versants en amont et de l'évitement de la déforestation à grande échelle dans les zones en amont, ainsi que d'autres efforts de protection des sources d'eau. Des sources de financement soutenu, telles que les mécanismes de paiement pour les services écosystémiques, les fonds fiduciaires pour l'eau et la conservation et d'autres financements innovants, peuvent aider grandement à promouvoir l'intégrité des écosystèmes à long terme.

Gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines

La gouvernance et la gestion durable des eaux souterraines, non seulement en Afrique, mais partout ailleurs dans le monde, laissent à désirer en partie parce que cette ressource est invisible, mais aussi à cause de la complexité de l'évaluation de cette ressource sur le plan technique, et surtout des systèmes aquifères qui traversent plusieurs pays. Cela est particulièrement vrai et ajoute aux défis de la gestion des eaux souterraines transfrontalières. Le GEF soutient la gestion des eaux souterraines transfrontalières et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines, car celles-ci appellent une approche intégrée. En coopération avec le PNUE, le PNUD et l'ONUDI, le GEF travaille par exemple avec l'Autorité du bassin du Niger et l'Observatoire du Sahara et du Sahel à l'étude des interactions entre le fleuve Niger et

Le GEF soutient la gestion des eaux souterraines transfrontalières et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines, car celles-ci appellent une approche intégrée.



le système hydrogéologique ITTAS. De plus, en Afrique australe, le GEF et la Banque mondiale ont appuyé la création de l'Institut de gestion des eaux souterraines de la SADC, un centre d'excellence sous-régional qui collabore avec plusieurs organisations de bassins versants et pays de la SADC pour intégrer les eaux souterraines dans les plans et les actions de gestion des bassins et soutenir les investissements à base communautaire (voir encadré). Les eaux souterraines suscitent un grand intérêt en raison de la plus forte résilience des réservoirs souterrains face aux influences climatiques et en tant que source d'approvisionnement en eau pendant des périodes de sécheresse prolongée. Les efforts de gestion des aquifères par recharge peuvent être des solutions efficaces du point de vue des coûts et des résultats pour augmenter les capacités de stockage souterrain, en particulier au profit des établissements humains. Cependant, la pollution des eaux souterraines représente une menace croissante pour le monde entier qui accentue la nécessité d'une gestion conjointe. La prévention de la pollution par le biais de politiques cohérentes dans tous les secteurs sera essentielle pour relever ce défi, car l'assainissement des nappes souterraines et la dépollution de l'eau sont des activités lentes et extrêmement coûteuses.

Défis liés aux mers et océans

L'Afrique est confrontée à des menaces importantes pour la santé des écosystèmes marins et d'eau douce. Dans le même temps cependant, elle tire profit des possibilités croissantes que ceux-ci offrent pour un développement économique durable. Les zones côtières et marines en Afrique, comme dans la plupart des autres régions du globe, constituent des centres urbains et économiques et des plaques tournantes pour le commerce maritime et l'exportation, ainsi que des destinations touristiques. En 2011, la Banque mondiale a estimé à environ 24 milliards de dollars la valeur de la pêche et de l'aquaculture uniquement, ce qui équivalait à peu près à 1,3 % du PIB africain à l'époque et représentait environ 12 millions d'emplois dans les secteurs de la pêche et de la transformation du poisson. Il faut noter que les femmes occupent près de 60 % des emplois dans ce dernier secteur.

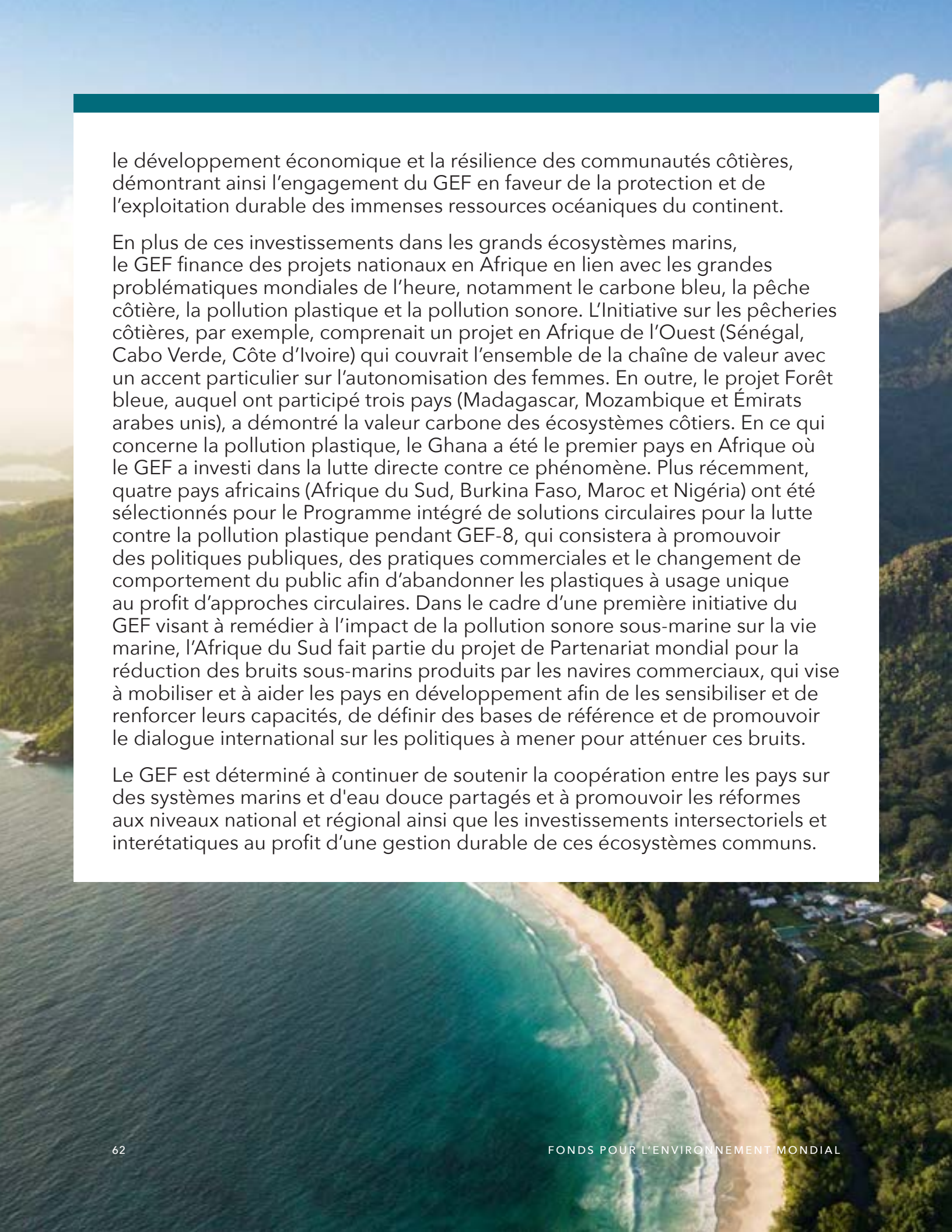
Les ressources marines du continent sont exposées à de nombreuses menaces, dont les plus notables sont les pratiques de pêche non viables, la pollution d'origine terrestre, la dégradation des habitats et les effets du changement climatique. Ces menaces ainsi que les risques de pollution découlant de l'exploitation et du transport de pétrole et de gaz marins et de sources terrestres mettent non seulement en péril l'équilibre écologique des écosystèmes

côtiers et marins de l'Afrique, mais compromettent également les moyens de subsistance de millions de personnes qui dépendent des océans pour pourvoir à leurs besoins et générer des revenus. Compte tenu de la nature de l'environnement océanique, ces menaces ne sont pas isolées, et les effets de la surpêche et de la pollution dans un pays, par exemple, peuvent déborder sur les pays voisins partageant de grands écosystèmes marins communs.

La valeur d'une gouvernance efficace des océans en Afrique ne peut donc pas être sous-estimée. Une gestion appropriée des ressources marines peut assurer la sécurité alimentaire, la croissance économique et des possibilités d'emploi, en particulier pour les communautés côtières. En outre, les ressources côtières et marines recèlent un potentiel inexploité pour les énergies renouvelables, le transport, la fixation du carbone, les systèmes de filtration, le tourisme et la recherche scientifique. Pour relever les défis tout en profitant des possibilités offertes, il faut des stratégies de gouvernance durables, inclusives et coopératives qui associent les parties concernées aux niveaux national et international afin de protéger et d'exploiter l'immense valeur des océans africains, que l'on désigne souvent par « économie bleue ».

Le GEF joue un rôle central en soutenant les efforts déployés par les acteurs de l'économie bleue en Afrique pour remédier à ces problèmes critiques pour les mers et les océans. C'est ainsi qu'il a investi dans tous les grands écosystèmes marins du continent : le courant des Canaries, le courant de Guinée, le courant de Benguela, les Aiguilles, le courant côtier de Somalie, la mer d'Arabie, la mer Rouge et les grands écosystèmes marins méditerranéens. Ces investissements réalisés dans le cadre de l'aire focale « eaux internationales » ont amené les pays à gérer ensemble des ressources partagées à travers l'aménagement de l'espace marin, des initiatives de réduction de la pollution, des politiques de promotion de la pêche durable et l'établissement ou la gestion d'aires marines protégées.

Grâce à des programmes d'action stratégique conjoints, les pays renforcent leur capacité à gérer les océans de manière rationnelle, améliorent les actions de préservation de la biodiversité marine et promeuvent des politiques de surveillance des navires et de lutte contre la pêche illicite, sous-déclarée et non réglementée ainsi que des pratiques de pêche responsables. De plus, les projets financés par le GEF facilitent le partage de connaissances et le transfert de technologies, ce qui encourage la collaboration entre divers pays et organisations à travers le continent pour relever ensemble les défis qui pèsent sur les océans. Ces investissements contribuent non seulement à la préservation des ressources marines de l'Afrique, mais favorisent également



le développement économique et la résilience des communautés côtières, démontrant ainsi l'engagement du GEF en faveur de la protection et de l'exploitation durable des immenses ressources océaniques du continent.

En plus de ces investissements dans les grands écosystèmes marins, le GEF finance des projets nationaux en Afrique en lien avec les grandes problématiques mondiales de l'heure, notamment le carbone bleu, la pêche côtière, la pollution plastique et la pollution sonore. L'Initiative sur les pêcheries côtières, par exemple, comprenait un projet en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Cabo Verde, Côte d'Ivoire) qui couvrait l'ensemble de la chaîne de valeur avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes. En outre, le projet Forêt bleue, auquel ont participé trois pays (Madagascar, Mozambique et Émirats arabes unis), a démontré la valeur carbone des écosystèmes côtiers. En ce qui concerne la pollution plastique, le Ghana a été le premier pays en Afrique où le GEF a investi dans la lutte directe contre ce phénomène. Plus récemment, quatre pays africains (Afrique du Sud, Burkina Faso, Maroc et Nigéria) ont été sélectionnés pour le Programme intégré de solutions circulaires pour la lutte contre la pollution plastique pendant GEF-8, qui consistera à promouvoir des politiques publiques, des pratiques commerciales et le changement de comportement du public afin d'abandonner les plastiques à usage unique au profit d'approches circulaires. Dans le cadre d'une première initiative du GEF visant à remédier à l'impact de la pollution sonore sous-marine sur la vie marine, l'Afrique du Sud fait partie du projet de Partenariat mondial pour la réduction des bruits sous-marins produits par les navires commerciaux, qui vise à mobiliser et à aider les pays en développement afin de les sensibiliser et de renforcer leurs capacités, de définir des bases de référence et de promouvoir le dialogue international sur les politiques à mener pour atténuer ces bruits.

Le GEF est déterminé à continuer de soutenir la coopération entre les pays sur des systèmes marins et d'eau douce partagés et à promouvoir les réformes aux niveaux national et régional ainsi que les investissements intersectoriels et interétatiques au profit d'une gestion durable de ces écosystèmes communs.

Gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines dans la région de la SADC

Le GEF aide l'Institut de gestion des eaux souterraines de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-GMI) à développer les capacités et les connaissances nécessaires à une gestion inclusive des eaux souterraines de la SADC aux niveaux national et transfrontalier. Au sein de cette région, la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance de l'eau a conduit à la création d'organisations de bassins versants. Les institutions chargées de la gouvernance des eaux souterraines étant peu développées en Afrique, les organisations de bassins sont l'option privilégiée pour promouvoir et intégrer les principaux aspects de la gestion et de la protection des eaux souterraines. Cela a conduit la SADC-GMI à établir un cadre officiel de coopération avec les organisations de bassins dans la SADC par la signature d'un protocole d'accord, la création de comités des eaux souterraines, la formation à la gestion conjointe des ressources en eau et la fourniture d'une assistance technique. La Commission du cours d'eau du Limpopo (LIMCOM) et la SADC-GMI, par exemple, ont signé un protocole d'accord dont l'objectif principal est « d'établir une plateforme de collaboration entre la LIMCOM et la SADC-GMI pour les aider à s'acquitter de leurs missions, en particulier en ce qui concerne la promotion de la gestion durable des eaux souterraines et la recherche de solutions aux problèmes qui s'y rapportent ». La LIMCOM et la SADC-GMI ont travaillé de concert sur plusieurs projets, interventions et programmes relatifs aux eaux souterraines dans le bassin du Limpopo, notamment : la création du Comité des eaux souterraines de la LIMCOM ; la mise en place d'un mécanisme de coopération plurinationale pour l'aquifère transfrontalière de Ramotswa ; et l'élaboration d'une stratégie pour les eaux souterraines du Limpopo afin d'améliorer la sécurité, la fiabilité et la qualité des ressources en eau du bassin du Limpopo. Récemment, la SADC-GMI a également signé des protocoles d'accord avec l'Autorité du bassin de Komati et la Commission des bassins d'Incomati et de Maputo, qui constituent une base pour instaurer la confiance, clarifier les attentes et établir une feuille de route pour les collaborations futures. Le ministère sud-africain de l'Eau et de l'Assainissement s'est félicité de la signature de ces accords, affirmant que l'effort combiné de l'Afrique du Sud, d'Eswatini et du Mozambique pourrait aussi contribuer positivement à « la paix, la stabilité et la prospérité de la région de l'Afrique australe ».

Le bassin Orange-Senqu

L'Afrique du Sud, le Lesotho, le Botswana et la Namibie sont tributaires du fleuve Orange-Senqu, source commune d'eau pour l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière, la production d'énergie, l'industrie manufacturière, le tourisme, la préservation de la biodiversité et l'usage des ménages. En 2000, ces quatre États riverains ont établi la Commission du fleuve Orange-Senqu (ORASECOM) en vue d'assurer une gestion conjointe durable de cette ressource transfrontalière. Des progrès importants ont été accomplis au cours des 23 dernières années, notamment la mise en place du Programme d'action stratégique en 2015 pour s'attaquer aux problèmes de la détérioration de la qualité de l'eau, de l'augmentation de la demande en eau, de la modification des régimes hydrologiques, de la dégradation des sols et de la propagation d'espèces envahissantes, qui sont bien décrits dans l'analyse diagnostique transfrontalière entreprise en 2013. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les États membres d'ORASECOM ont adopté l'approche de la source à la mer et établi conjointement un système de surveillance des ressources en eau transfrontalières afin d'éclairer la prise de décision sur l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'allocation de l'eau en vue d'assurer des flux environnementaux équitables et durables. Au Lesotho par exemple, les industries textiles qui utilisent l'eau du fleuve Mohakere (un affluent de l'Orange-Senqu) ont commencé à traiter les eaux usées, et le gouvernement a établi des normes de rejet qui sont contrôlées conformément aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de réduire la pollution de l'eau.

Le fleuve Orange-Senqu se jette dans le grand écosystème marin du courant de Benguela qui contient d'importantes espèces de poissons, d'oiseaux de mer et de mammifères marins. La survie de cette biodiversité marine dépend de la santé de l'embouchure du fleuve Orange, qui est importante pour la lutte contre les inondations, la rétention des polluants et la reproduction de certaines espèces de poissons et d'oiseaux. Depuis 2010, ORASECOM et le Secrétariat de la Convention du courant de Benguela (BCC) travaillent ensemble à la gestion intégrée de l'embouchure du fleuve Orange et de la zone marine adjacente. Par exemple, la BCC a soutenu l'élaboration du Plan de gestion de l'estuaire de l'embouchure d'Orange-Senqu en 2017, et participe depuis lors à des études de surveillance des débits environnementaux organisées régulièrement par ORASECOM.



La pollution constitue une menace pour la planète tout entière et ses facteurs, sa dispersion et ses effets sur la santé transcendent les frontières locales et appellent une réponse mondiale.



Lutte contre la pollution et gestion des déchets

La pollution sous toutes ses formes – air, eau et sol – est l’un des plus grands défis environnementaux du monde moderne, particulièrement pour l’Afrique. Elle est généralement considérée comme un problème local qu’il convient de résoudre par le biais de réglementations nationales et infranationales ou, parfois, de politiques régionales. Aujourd’hui, il est de plus en plus clair et reconnu qu’elle constitue une menace pour la planète tout entière et ses facteurs, sa dispersion et ses effets sur la santé transcendent les frontières locales et appellent une réponse mondiale.

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a adopté des instruments juridiquement contraignants, des traités internationaux – les Conventions de Stockholm et de Minamata et le Protocole de Montréal – et des mécanismes volontaires tels que le Cadre mondial sur les produits chimiques pour contrôler, réduire et éliminer progressivement les produits chimiques et les déchets toxiques et dangereux. Plus récemment, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement a mandaté le Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique de préparer un accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris en milieu marin.

La plupart des pays africains sont désormais conscients et inquiets des dangers inhérents à la mauvaise gestion des produits chimiques dangereux et des déchets toxiques. Cependant, dans leur majorité, ils sont encore loin d’avoir mis en place le cadre juridique et infrastructurel nécessaire à une bonne gestion.

Le GEF a pour mission d’aider les pays en développement à relever ces défis. Parmi les problèmes de gestion de la pollution les plus graves sur lesquels travaille le GEF en Afrique figurent ceux liés à certaines catégories de produits chimiques, de produits contenant des substances chimiques et de flux de déchets, notamment l’utilisation du mercure dans l’exploitation minière artisanale et à petite échelle de l’or (EMAPE), l’utilisation de pesticides organochlorés et extrêmement dangereux, la gestion et l’élimination des biphényles polychlorés (PCB), le traitement et la gestion des déchets médicaux, ainsi que la mauvaise gestion des déchets électroniques.

Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or

La hausse des cours internationaux de l'or fait de l'EMAPE une solution d'emploi attrayante pour les agriculteurs en difficulté, les communautés rurales pauvres et les travailleurs migrants. Les effectifs concernés par cette activité sont estimés à plus d'un million de personnes au Ghana et en Tanzanie, par exemple. Le mercure est utilisé comme agent de fusion dans les opérations d'orpaillage artisanal et à petite échelle, ce qui a des conséquences importantes sur la santé des mineurs et de leurs familles. L'utilisation informelle, illégale et non réglementée du mercure dans ce type d'exploitation a de graves effets néfastes et irréversibles sur l'environnement et la santé.

Pesticides périmés ou extrêmement dangereux

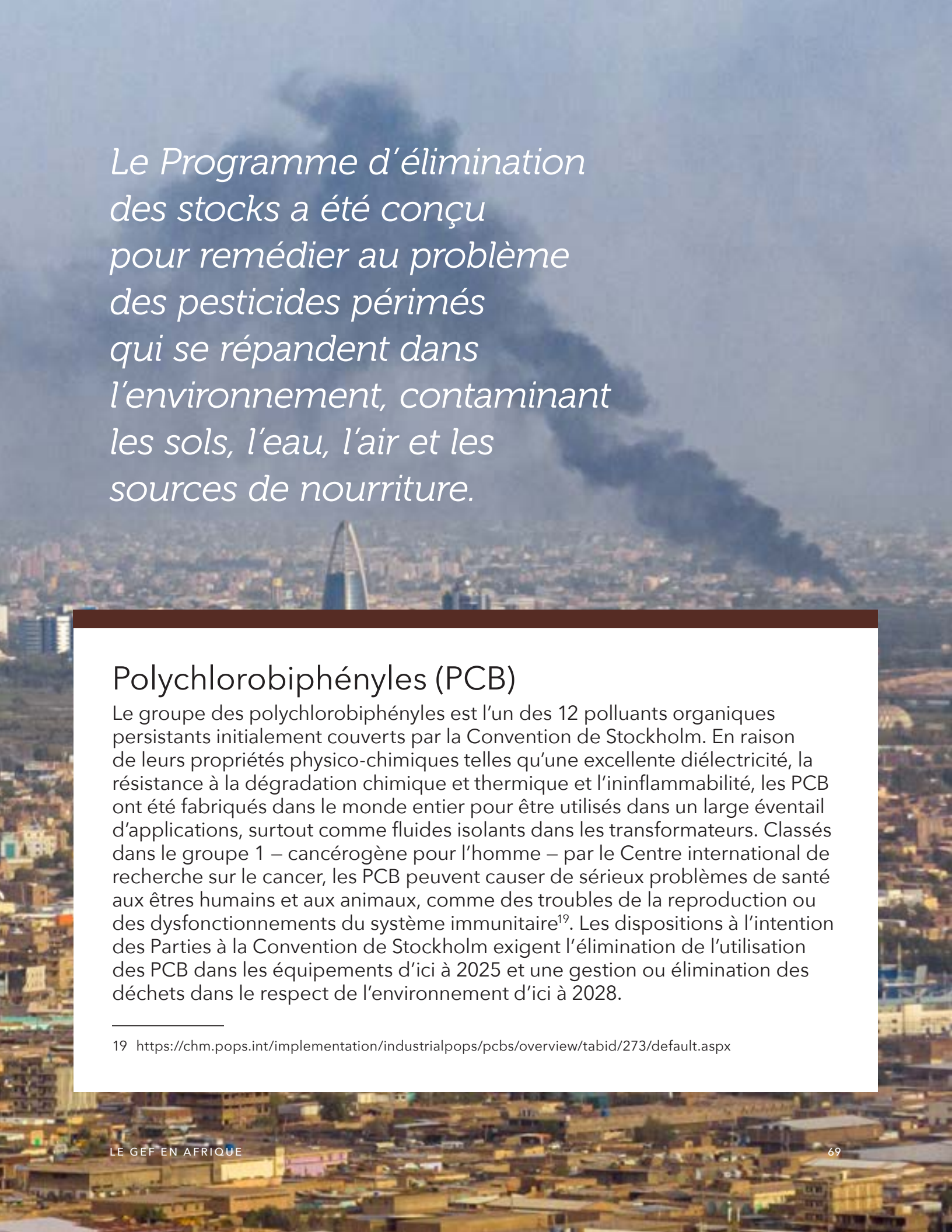
Au cours des 45 dernières années, de nombreux pays africains ont accumulé de grandes quantités de pesticides qui sont aujourd'hui impropres à l'emploi ou à la reformulation. Bien que ces produits chimiques ne soient plus efficaces pour lutter contre les ravageurs, ils demeurent de puissantes toxines chimiques et doivent donc toujours être stockés, manipulés ou détruits avec soin.

Selon les estimations, 50 000 tonnes de pesticides périmés sont stockées dans la quasi-totalité des 54 pays du continent¹⁷. L'accumulation indésirable de ces produits est généralement due à une mauvaise gestion des stocks, à la non-distribution aux agriculteurs, à des interdictions, au manque de coordination de la distribution et à la constitution de réserves inadéquates de la part des organismes donateurs, à des emballages inappropriés et à des programmes d'encouragement des fournisseurs.

Le Programme conjoint d'élimination des stocks africains GEF/Banque mondiale a été conçu pour remédier au problème des pesticides périmés qui se répandent dans l'environnement, contaminant les sols, l'eau, l'air et les sources de nourriture. Les pesticides extrêmement dangereux ont des effets nocifs disproportionnés sur l'environnement et sur la santé humaine, selon des systèmes de classification internationalement reconnus tels que la classification OMS ou le Système général harmonisé de classement et d'étiquetage des produits chimiques ou indiqués comme tels dans le cadre de conventions ou d'accords internationaux contraignants¹⁸. L'arrêt de l'utilisation de ces pesticides pourrait permettre d'éliminer bon nombre des risques les plus graves pour la santé et l'environnement.

17 <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/1348>

18 Directives sur les pesticides extrêmement dangereux (fao.org)



Le Programme d'élimination des stocks a été conçu pour remédier au problème des pesticides périmés qui se répandent dans l'environnement, contaminant les sols, l'eau, l'air et les sources de nourriture.

Polychlorobiphényles (PCB)

Le groupe des polychlorobiphényles est l'un des 12 polluants organiques persistants initialement couverts par la Convention de Stockholm. En raison de leurs propriétés physico-chimiques telles qu'une excellente diélectricité, la résistance à la dégradation chimique et thermique et l'inflammabilité, les PCB ont été fabriqués dans le monde entier pour être utilisés dans un large éventail d'applications, surtout comme fluides isolants dans les transformateurs. Classés dans le groupe 1 – cancérigène pour l'homme – par le Centre international de recherche sur le cancer, les PCB peuvent causer de sérieux problèmes de santé aux êtres humains et aux animaux, comme des troubles de la reproduction ou des dysfonctionnements du système immunitaire¹⁹. Les dispositions à l'intention des Parties à la Convention de Stockholm exigent l'élimination de l'utilisation des PCB dans les équipements d'ici à 2025 et une gestion ou élimination des déchets dans le respect de l'environnement d'ici à 2028.

¹⁹ <https://chm.pops.int/implementation/industrialpops/pcbs/overview/tabid/273/default.aspx>

Le GEF a financé des projets d'élimination des PCB et de renforcement des capacités au titre de la Convention de Stockholm. Le projet de 4,9 millions de dollars administré par le PNUE a soutenu l'introduction de l'écogestion efficace des huiles, équipements et déchets contenant des PCB appartenant à des compagnies publiques d'électricité dans les pays participants (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal et Togo), ce qui a permis d'éliminer 1100 tonnes de PCB²⁰. De même, le projet de 7,7 millions de dollars administré par le PNUE sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB dans les pays participants (Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) doit permettre d'éliminer 4 300 tonnes de PCB²¹.

Déchets médicaux

Dans de nombreux pays africains, l'incinération des déchets médicaux est considérée comme la deuxième ou la troisième source de dioxines du pays et peut également être un important facteur d'émissions de mercure. Une mauvaise gestion des déchets médicaux entraîne également des risques professionnels pour les travailleurs qui y sont exposés. Dans certains pays, des objets médicaux contaminés peuvent être détournés du flux de déchets et emballés en vue de leur réutilisation. Ou bien, ils peuvent être récupérés des poubelles et des décharges pour être réutilisés ou revendus. Selon les estimations de l'OMS, en 2000, les injections à l'aide de seringues contaminées ont provoqué 21 millions d'infections par le virus de l'hépatite B (32 % de toutes les nouvelles infections), 2 millions d'infections par le virus de l'hépatite C (40 % de toutes les nouvelles infections) et 260 000 infections par le VIH (5 % de toutes les nouvelles infections). Le projet de 10,3 millions de dollars administré par le PNUE vise à faire la démonstration des meilleures pratiques et techniques de gestion écologiquement rationnelle des déchets sanitaires dans les pays participants, dont le Sénégal et la Tanzanie, et à encourager leur transposition ailleurs²².

20 https://www.thegef.org/projects-operations/database?project_search=2770

21 <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/5532>

22 <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/1802>

Déchets électroniques

De plus en plus de déchets électroniques sont produits en Afrique. Au total, 2,9 millions de tonnes de déchets électroniques ont été produites en 2019 et environ 3 millions de tonnes en 2021 ; ceux-ci devraient atteindre 4 millions de tonnes d'ici 2030²³. La mauvaise gestion de ces déchets, comme leur démantèlement informel et leur incinération à ciel ouvert, contribue grandement à l'accroissement des risques sanitaires d'origine environnementale en Afrique subsaharienne. Au cours des 20 dernières années, le marché des technologies de l'information et de la communication a connu une croissance exponentielle et on estime que les quantités de déchets qu'il génère augmentent le plus vite au monde, soit entre 20 et 50 millions de tonnes par an. Le problème des déchets électroniques est en train de migrer vers les pays en développement, notamment en Afrique. Le projet de 2 millions de dollars mis en œuvre par le PNUE vise à mettre à l'essai une approche d'économie circulaire dans le secteur de l'électronique au Nigéria et à diffuser des enseignements issus d'échanges de connaissances sur l'économie circulaire à l'échelle mondiale et régionale. Il vise également à éliminer directement environ 300 tonnes d'appareils électroniques grâce à des systèmes économiques de recyclage et d'élimination de diverses catégories de déchets électroniques mis en place au Nigéria²⁴.

23 <https://www.mdpi.com/2076-3298/10/3/44>

24 <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10141>

The background image shows a collection of electronic waste and medical equipment. On the right, there is a large piece of medical machinery, possibly an X-ray or CT scanner, with various cables and components. On the left, there are several electronic devices, including what looks like a computer monitor and other peripherals. The scene is set outdoors on a ground covered with dry leaves or straw, suggesting a waste management or recycling site.

Gestion améliorée des déchets électroniques et médicaux pour réduire les émissions brutes de POP en Égypte²⁵

L'Égypte est l'un des plus grands pays producteurs de déchets électroniques en Afrique ; il en a généré 0,58 million de tonnes métriques en 2019. Les déchets sanitaires augmentent également à grande vitesse dans ce pays : selon les estimations, il a produit 470 000 tonnes de déchets médicaux en 2013.

Le projet de 9,1 millions de dollars (avec un cofinancement de 142 millions de dollars) mis en œuvre par la Banque mondiale vise à améliorer la gestion des déchets électroniques et sanitaires en Égypte. Il est conçu pour tirer parti des progrès récents et de futures synergies pour modifier substantiellement la gestion des déchets et réduire les émissions non réglementées de POP et d'autres substances en s'appuyant sur : 1) le renforcement continu du cadre réglementaire et l'amélioration de la mise en œuvre ; 2) la réalisation d'études de faisabilité et de travaux d'analyse importants afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de fournir aux décideurs les données et les éléments dont ils ont besoin ; et 3) des initiatives expérimentales réussies pour démontrer des résultats concrets, par exemple, en amenant les entreprises informelles de recyclage des déchets électroniques et de collecte de petits appareils électroniques dans le secteur formel, et en élargissant les interventions à de nouveaux domaines prioritaires tels que le recyclage des cartes de circuits imprimés, la collecte et le recyclage d'ordinateurs et d'autres appareils électroniques plus grands, et la mise en place d'un système de gestion intégrée des déchets sanitaires dans certains hôpitaux. Le projet privilégie une approche axée sur le cycle de vie qui favorise l'adoption de modes de production, de consommation et d'élimination plus respectueux de l'environnement, y compris le recyclage des déchets électroniques, afin de réduire les besoins de matières dangereuses à long terme. Ses bénéfices pour l'environnement mondial équivaldraient à 7,14 grammes d'équivalent toxique ou 10 % des émissions non réglementées de POP réduites ou évitées.

²⁵ <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10879>


Opportunités mondiales de développement à long terme du secteur de l'EMAPE (*planetGOLD*)²⁶

Le programme *planetGOLD* travaille en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et les communautés de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) pour améliorer considérablement les pratiques de production et le cadre de travail des mineurs du secteur artisanal et à petite échelle. En s'employant à combler le déficit de financement, en soutenant l'intégration dans le secteur formel, en menant des campagnes de sensibilisation, en faisant connaître les technologies sans mercure aux communautés minières et en les mettant en relation avec des marchés structurés, le programme entend montrer la voie vers des pratiques d'exploitation aurifère à petite échelle plus propres et plus efficaces qui profitent à tous, de la mine au marché. Il est mis en œuvre dans le monde entier, y compris dans 13 pays africains.

L'un des éléments clés pour attirer des financements et intéresser les marchés formels est de s'assurer que l'or issu du programme *planetGOLD* est produit conformément aux normes environnementales et sociales pertinentes. Les critères *planetGOLD* pour des opérations responsables sur le plan environnemental et social ont été établis afin d'aider les participants au programme à satisfaire ces exigences.

En aidant les pays à honorer les engagements pris en vertu de la Convention de Minamata sur le mercure, le programme *planetGOLD* s'emploie également à éliminer le mercure de la chaîne logistique de l'EMAPE en soutenant les efforts visant à intégrer ce secteur dans l'économie formelle, la société et le système réglementaire ; en faisant connaître les technologies sans mercure et les meilleures pratiques en matière d'EMAPE et en favorisant l'accès à celles-ci ; en facilitant l'intégration des mineurs dans les chaînes de valeur structurées de l'or, en partenariat avec les acheteurs et les utilisateurs industriels ; en mettant à l'essai une série de modèles d'accès à l'investissement et au financement pour les petits exploitants miniers et leurs communautés.

²⁶ <https://www.planetgold.org/about>



Grâce aux programmes intégrés, le GEF modifie l'orientation de sa stratégie de financement en faveur de l'environnement mondial afin qu'elle corresponde plus directement aux aspirations de l'Afrique à un développement durable, résilient et porteur de transformations.

Programmation intégrée pour la transformation des systèmes

Tirant profit des réalisations des projets financés par le GEF dans ses divers domaines d'intervention au cours des deux dernières décennies, la région africaine a également été un axe majeur des programmes intégrés visant à lutter contre les facteurs de la dégradation de l'environnement mondial et produire de nombreux effets positifs pour les populations et la planète. Cette orientation s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de programmes phares tels que l'initiative de la Grande muraille verte, la gestion conjointe de bassins versants, de lacs et d'écosystèmes marins côtiers partagés, et la gestion durable des biomes des forêts tropicales.

Grâce aux programmes intégrés, le GEF modifie l'orientation de sa stratégie de financement en faveur de l'environnement mondial afin qu'elle corresponde plus directement aux aspirations de l'Afrique à un développement durable, résilient et porteur de transformations. Ces programmes aident ainsi les pays à établir de nouvelles alliances, à accroître les économies d'échelle, à attirer le secteur privé et à promouvoir des mécanismes de financement innovants pour l'environnement. Les programmes suivants mettent en évidence le caractère novateur de cette approche et ses retombées potentiellement significatives sur tout le continent.

Programme mondial pour les espèces sauvages

Le GEF a initialement lancé ce programme en 2015 pour faire face aux menaces croissantes qui pesaient sur les espèces sauvages et sur le développement durable, telles que le braconnage, le commerce illicite, la demande de produits illicites de la faune, les conflits homme-faune sauvage et l'insuffisance des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales vivant aux côtés des espèces sauvages. Grâce à un financement de 230 millions de dollars du GEF et à un cofinancement de 1,36 milliard de dollars, le Programme mondial pour les espèces sauvages réunit 31 pays, dont 18 en Afrique. Il soutient des actions sur le terrain qui visent à réduire le braconnage, le commerce illicite et la demande d'espèces sauvages et de produits issus du commerce illicite de ces dernières entre l'Afrique et l'Asie, et à protéger leurs habitats naturels. Dans certains cas, les projets ne se contentent pas de lutter contre le braconnage, ils soutiennent directement le rétablissement des populations d'animaux sauvages.

Conservation des espèces sauvages pour le développement

S'appuyant sur les progrès accomplis et les acquis obtenus par le Programme mondial pour les espèces sauvages, un nouveau Programme intégré de conservation des espèces sauvages pour le développement sera mis en œuvre pendant GEF-8 pour soutenir des interventions nationales, transfrontalières, régionales et mondiales visant à transformer les systèmes qui sont à l'origine de la disparition d'espèces sauvages. Des interventions intégrées et innovantes associant 15 pays, dont huit en Afrique (Eswatini, Éthiopie, Guinée, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda et Zambie), aideront à changer la façon dont les populations coexistent avec les espèces sauvages et les chaînes mondiales de commercialisation des produits de la faune. L'intégration des efforts de conservation des espèces sauvages dans divers paysages et secteurs, dans le cadre de la collaboration entre pays et régions, et le long des chaînes d'approvisionnement aidera à maximiser l'impact du programme et sa contribution potentielle au développement.

Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique

Financé à hauteur de 120 millions de dollars par le GEF et assorti d'un cofinancement de plus de 800 millions de dollars, ce programme pilote intégré a été conçu pour promouvoir et appliquer à plus grande échelle des pratiques qui renforcent la sécurité alimentaire des ménages de petits exploitants agricoles, tout en assurant la viabilité et la résilience à long terme des systèmes de production dans les régions arides. Dirigé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et mis en œuvre de 2016 à 2023, ce programme également connu sous le nom de Systèmes alimentaires résilients (RFS) a favorisé l'adoption d'une démarche globale d'amélioration de la productivité agricole et de restauration des paysages dégradés dans les systèmes de petites exploitations agricoles dans 12 pays.

Élimination de la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en commodités

Ce programme mondial était essentiellement axé sur le bœuf, l'huile de palme et le soja qui, ensemble, sont à l'origine de 70 % de la déforestation dans les zones tropicales. Également connu sous le nom de Partenariat pour une croissance solide, il a été mis en œuvre de 2016 à 2023 sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement, avec un financement du GEF de 40 millions de dollars et un cofinancement de 400 millions de dollars.

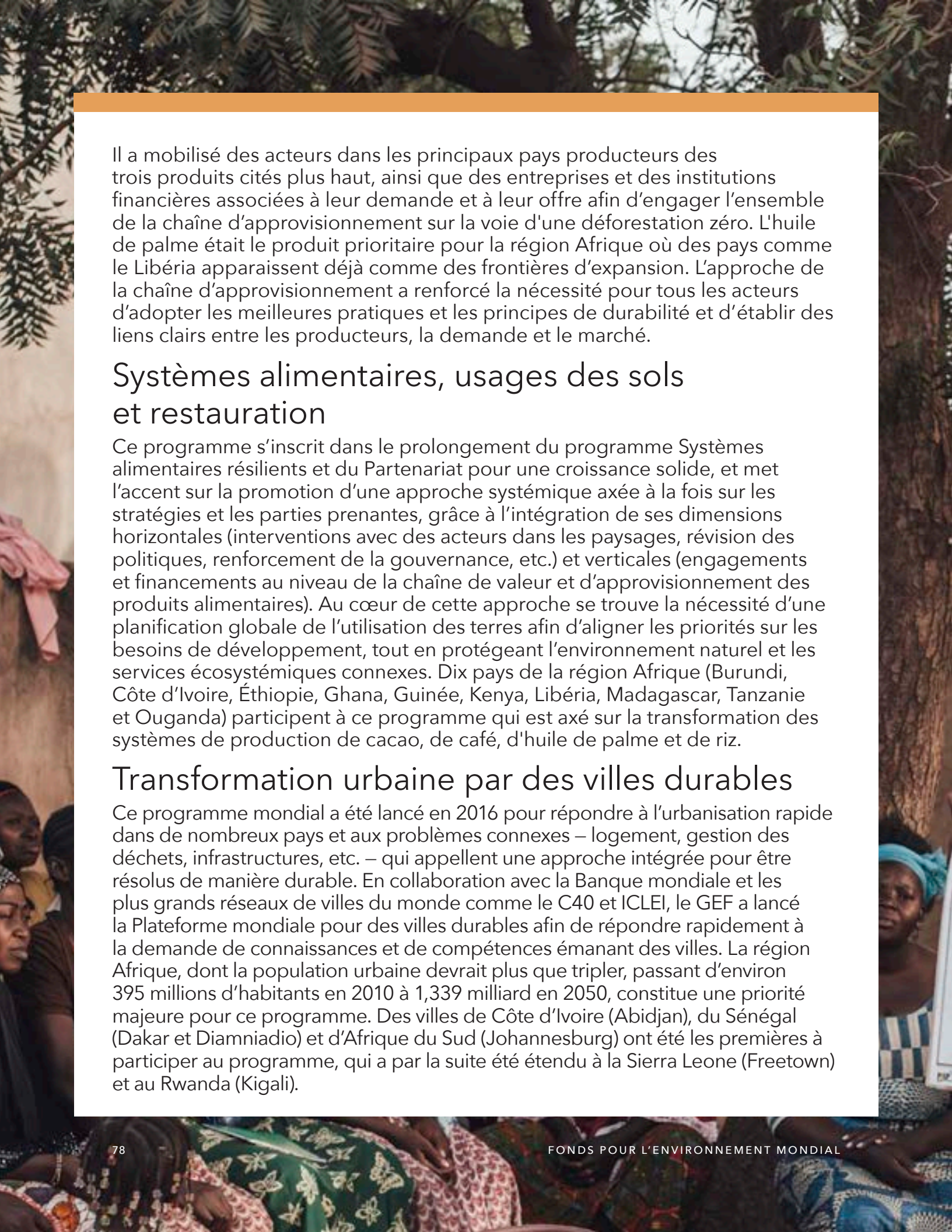
Systèmes alimentaires résilients

Le Programme intitulé Systèmes alimentaires résilients (RFS) a été l'un des trois programmes pilotes de GEF-6 à mettre à l'essai les modalités d'intégration. Il a contribué à renforcer la durabilité et la résilience des petits exploitants agricoles grâce à la gestion durable des ressources naturelles – terres, eau, sols et ressources génétiques – qui sont cruciales pour la sécurité alimentaire.

Dirigé par le FIDA, le programme RFS a été mis en œuvre avec le concours de l'ICRAF-CIFOR. Douze pays ont été sélectionnés à l'issue d'un processus concurrentiel : Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tanzanie. Le programme a également reçu l'appui de la FAO, du PNUD (en collaboration avec l'AGRA), de la Banque mondiale, de l'ONUDI, de Conservation International, de l'Alliance pour la biodiversité, du CIAT et du PNUE.

Le programme a soutenu la conception de cadres institutionnels multipartites à différents niveaux : 11 plateformes au niveau national, 88 au niveau des districts ou des sites et 1177 au niveau local. Les activités de mobilisation sur les politiques ont donné lieu à l'adoption de 14 instruments de politique de gestion des ressources naturelles. Au total, 33 ateliers nationaux d'échange de connaissances et neuf séances de concertation Sud-Sud ont eu lieu, qui ont conduit à l'adoption de pratiques innovantes.

Le programme RFS a généré des bénéfices environnementaux mondiaux, notamment plus de 1,2 million d'hectares de terres soumis à des pratiques améliorées, 338 000 hectares de terres restaurées et 56 000 hectares d'aires protégées mieux gérées. Ces activités ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 21,6 millions de tonnes équivalent CO₂. Le programme a bénéficié à 4 326 000 personnes, dont 45 % de femmes. Il a participé au déploiement de 22 chaînes de valeur durables au profit des agriculteurs, 70 000 agriculteurs ayant fait état d'une augmentation de leur production végétale ou animale égale ou supérieure à 10 %.



Il a mobilisé des acteurs dans les principaux pays producteurs des trois produits cités plus haut, ainsi que des entreprises et des institutions financières associées à leur demande et à leur offre afin d'engager l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sur la voie d'une déforestation zéro. L'huile de palme était le produit prioritaire pour la région Afrique où des pays comme le Libéria apparaissent déjà comme des frontières d'expansion. L'approche de la chaîne d'approvisionnement a renforcé la nécessité pour tous les acteurs d'adopter les meilleures pratiques et les principes de durabilité et d'établir des liens clairs entre les producteurs, la demande et le marché.

Systèmes alimentaires, usages des sols et restauration

Ce programme s'inscrit dans le prolongement du programme Systèmes alimentaires résilients et du Partenariat pour une croissance solide, et met l'accent sur la promotion d'une approche systémique axée à la fois sur les stratégies et les parties prenantes, grâce à l'intégration de ses dimensions horizontales (interventions avec des acteurs dans les paysages, révision des politiques, renforcement de la gouvernance, etc.) et verticales (engagements et financements au niveau de la chaîne de valeur et d'approvisionnement des produits alimentaires). Au cœur de cette approche se trouve la nécessité d'une planification globale de l'utilisation des terres afin d'aligner les priorités sur les besoins de développement, tout en protégeant l'environnement naturel et les services écosystémiques connexes. Dix pays de la région Afrique (Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Tanzanie et Ouganda) participent à ce programme qui est axé sur la transformation des systèmes de production de cacao, de café, d'huile de palme et de riz.


Transformation urbaine par des villes durables

Ce programme mondial a été lancé en 2016 pour répondre à l'urbanisation rapide dans de nombreux pays et aux problèmes connexes – logement, gestion des déchets, infrastructures, etc. – qui appellent une approche intégrée pour être résolus de manière durable. En collaboration avec la Banque mondiale et les plus grands réseaux de villes du monde comme le C40 et ICLEI, le GEF a lancé la Plateforme mondiale pour des villes durables afin de répondre rapidement à la demande de connaissances et de compétences émanant des villes. La région Afrique, dont la population urbaine devrait plus que tripler, passant d'environ 395 millions d'habitants en 2010 à 1,339 milliard en 2050, constitue une priorité majeure pour ce programme. Des villes de Côte d'Ivoire (Abidjan), du Sénégal (Dakar et Diamniadio) et d'Afrique du Sud (Johannesburg) ont été les premières à participer au programme, qui a par la suite été étendu à la Sierra Leone (Freetown) et au Rwanda (Kigali).

Programme pour des paysages durables dans les zones arides

Ce programme vise à aider les pays à éviter, réduire et inverser la tendance à la déforestation, à la désertification, à la dégradation des sols et à l'érosion des écosystèmes dans les zones arides, grâce à la gestion durable des zones d'activité économique. Les régions ciblées comprennent les écosystèmes de Miombo et Mopane en Afrique australe et les savanes d'Afrique de l'Ouest, dont huit pays participants (Angola, Botswana, Burkina Faso, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe). Chaque pays adopte une approche globale qui comprend des actions visant à renforcer la résilience des systèmes de production, à promouvoir leur restauration et leur réhabilitation, et à améliorer les moyens de subsistance locaux. De ce fait, le programme pourra être transposé au-delà des frontières nationales, car il s'attaque à des problèmes de gestion communs et reconnaît l'importance de l'engagement transnational en faveur de la restauration des terres arides, de la gestion des paysages à grande échelle et de la conservation de la biodiversité.

Au cœur de cette approche se trouve la nécessité d'une planification globale de l'utilisation des terres afin d'aligner les priorités sur les besoins de développement, tout en protégeant l'environnement naturel et les services écosystémiques connexes.



En collaboration avec le GEF, le PNUE a mis en œuvre des projets dans plus de 160 pays. Le portefeuille actuel du PNUE financé par le GEF comprend plus de 300 projets dans le monde entier. Institution à vocation scientifique forte de 50 ans d'expérience comme chef de file de l'agenda pour l'environnement mondial, le PNUE allie des capacités de recherche de pointe en matière environnementale à une profonde connaissance de l'élaboration de politiques, du renforcement des institutions et du plaidoyer pour faire en sorte que les projets du GEF aient un impact mesurable et induisent des changements durables.

Rose Mwebaza

Directrice et représentante du PNUE, Bureau régional pour l'Afrique

CONCEPTION GRAPHIQUE

Patricia Hord Graphik Design

IMPRESSION

Professional Graphics Printing Co.

CRÉDITS PHOTOS

Couverture : photo iStock par Bartosz Hadyniak

Page 1 : photo iStock par Lina Shatalova

Page 2 : photo iStock par Nikada

Pages 4, 10, 12, 28, 36, 59 : photo iStock par guenterguni

Page 6 : photo iStock par Joel Carillet

Page 8 : photo iStock par pierivb

Page 14 : photo iStock par Pedro Ferreira do Amaral

Page 16 : photo iStock par narvikk

Page 20 : photo iStock par Ecopic

Page 22 : photo iStock par Diy13

Pages 24, 44, 66 : photo iStock par hadynyah

Page 26 : photo FAO par Bénédicte Kurzen

Page 30 : photo iStock par Adrian Wojcik

Page 32 : photo iStock par peeterv

Page 33 : photo iStock par luoman

Page 34 : photo iStock par Sproetniek

Page 38 : photo iStock par Chalffy

Page 40 : photo iStock par jonathanfilskov-photography

Page 42 : photo iStock par PeopleImages

Page 46 : photo iStock par golero

Page 48 : photo iStock par cyb3rking

Page 50 : photo du GEF par le GEF

Page 52 : photo iStock par GCShutter

Page 54 : photo iStock par spoooh

Page 56 : photo iStock par boujemaakdim

Page 60 : photo iStock par sculpies

Page 62 : photo iStock par Mlenny

Page 64 : photo iStock par himarkley

Page 68 : photo iStock par Abd Almohimen Sayed

Page 70 : photo iStock par Wirestock

Page 72 : photo iStock par poco_bw

Page 73 : photo iStock par Jasper Ragetlie

Page 74 : photo iStock par Starcevic

Page 76 : photo iStock par Cheryl Ramalho

Page 78 : photo iStock par Luca Prestia

Page 80 : photo iStock par Byelikova_Oksana

Le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) est un regroupement de mécanismes de financement dédiés à la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, le changement climatique, la pollution et les pressions exercées sur la santé des terres et des océans. Ses dons, ses financements mixtes et ses services à l'appui des politiques permettent aux pays en développement de s'attaquer à leurs problèmes environnementaux les plus pressants et d'adhérer aux conventions internationales sur l'environnement. Au cours des trois dernières décennies, le GEF a alloué plus de 24 milliards de dollars et mobilisé 138 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de 5 700 projets nationaux et régionaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Secrétariat du GEF
1818 H Street, NW, Mail Stop N8-800
Washington, DC 20433 USA
TÉL. : (202) 473-0508
TÉLÉCOPIE : (202) 522-3240/3245
COURRIEL : secretariat@thegef.org

Février 2024

www.thegef.org



fonds pour
l'environnement
mondial
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE